L'Œuvre architecturale de Le Corbusier

UNE CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE AU MOUVEMENT MODERNE

Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, présentée par l'Allemagne, l'Argentine, la Belgique, la France, l'Inde, le Japon et la Suisse.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

État-partie

Le Bien proposé est un Bien sériel transnational, composé de dix-sept réalisations situées dans sept pays, sur trois continents : l'Allemagne, l'Argentine, la Belgique, la France, l'Inde, le Japon et la Suisse.

État, province ou région

Tableaux pages 26 et suivantes.

Nom du Bien

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.

Coordonnées géographiques à la seconde près

Tableaux pages 26 et suivantes.

Cartes et plans indiquant les limites du Bien proposé pour inscription et celles de la zone tampon

Tableaux pages 31 et suivantes. Cartes à partir de la page 40. La cartographie complète est présentée dans un dossier A3 indépendant.

Numéro identification	Tableau de répartition géographique du Bien					
	ALLEMA	AGNE				
5	1927	Maiso	ns de la Weissenhof–Siedlung	Stuttgart	Bade-Wurtemberg	
	ARGEN	ITINE				
11	1949	Maiso	n du Docteur Curutchet	La Plata	Province de Buenos-Aires	
	BELGIO	UE - RÉC	GION FLAMANDE			
4	1926	Maiso	n Guiette	Anvers	Flandre	
	FRANCI	E				
1	1923	Maiso	ns La Roche et Jeanneret	Paris	Île-de-France	
6	1928	Villa S	avoye et loge du jardinier	Poissy	Île-de-France	
8	1931	Imme	Immeuble locatif à la Porte Molitor Boulogne-Billancourt Île-de-France			
3	1924	Cité Fr	rugès	Pessac	Aquitaine	
9	1945	Unité	d'habitation	Marseille	Provence-Alpes-Côte d'Azur	
13	1951	Caban	on de Le Corbusier	Roquebrune-Cap-Martin	Provence-Alpes-Côte d'Azur	
10	1946	Manut	facture à Saint-Dié	Saint-Dié-des Vosges	Lorraine	
12	1950	Chape	lle Notre-Dame-du-Haut	Ronchamp	Franche-Comté	
15	1953	Couve	nt Sainte-Marie-de-la-Tourette	Eveux	Rhône-Alpes	
17	1955	Maiso	n de la Culture de Firminy	Firminy	Rhône-Alpes	
	INDE					
14	1952	Comple	exe du Capitole	Chandigarh	Pendjab	
	JAPON					
16	1955	Musée	National des Beaux-Arts de l'Occident	Taito-Ku	Tokyo	
	SUISSE					
2	1923	Petite	villa au bord du lac Léman	Corseaux	Vaud	
7	1930	Imme	uble Clarté	Genève	Genève	



1 | *Maisons La Roche et Jeanneret* Paris – France



2 | Petite villa au bord du lac Léman Corseaux — Suisse



6 | *Villa Savoye et loge du jardinier* Poissy − France



7 | *Immeuble Clarté* Genève – Suisse



8 | *Immeuble locatif à la Porte Molitor* Boulogne-Billancourt – France



12 | *Chapelle Notre-Dame-du-Haut* Ronchamp – France



13 | Cabanon de Le Corbusier Roquebrune—Cap-Martin — France



14 | *Complexe du Capitole* Chandigarh – Inde



3 ∣ *Cité Frugès* Pessac – France



4 | *Maison Guiette* Anvers − Belgique, région flamande



5 ∣ *Maisons de la Weissenhof-Siedlung* Stuttgart – Allemagne



9 | *Unité d'habitation* Marseille – France



10 | *Manufacture à Saint-Dié* Saint-Dié-des-Vosges – France



11 | Maison du Docteur Curutchet La Plata – Argentine



15 | Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette Eveux – France



16 | *Musée National des Beaux-Arts de l'Occident* Tokyo – Japon



17 | Maison de la Culture de Firminy Firminy – France

Nom du Bien:

Numéro d'identification	1	2	3	4	5
de l'élément					
I (a) PAYS	FRANCE	SUISSE	FRANCE	BELGIQUE	ALLEMAGNE
I (b) État, province ou région/ département	ILE-DE-FRANCE Paris	RÉPUBLIQUE ET CANTON DE VAUD	AQUITAINE Gironde	REGION FLAMANDE	LAND DU BADE- WURTEMBERG
Commune Adresse	PARIS XVI n° 8 et 10 Square du Dr Blanche	CORSEAUX Route de Lavaux, 21 1802 Corseaux	PESSAC Avenue Henry-Frugès, rue Le Corbusier, rue Xavier Arozan, et rue des Arcades	ANVERS Populierenlaan 32, B-2020 Antwerpen	STUTTGART - Maison individuelle : Bruckmannweg 2, - Maisons jumelées : Rathenaustrasse 1-3, 70191 Stuttgart
I (c) Nom de l'élément constitutif du Bien	Maisons La Roche et Jeanneret	Petite villa au bord du lac Léman	Cité Frugès	Maison Guiette	Maisons de la Weissenhof-Siedlung
I (d) Coordonnées du point central • Cartographiques	X = 646 092 m Y = 6 861 564 m (Lambert 93)	X = 146 525 m Y = 553 200 m SWISSGRID (CH1903)	X = 411 620 m Y = 6 417 745 m (Lambert 93)	X = 651 707,7 m Y = 708 186,6 m (Lambert 2008)	E 32513036.86 N 5405221.69 (UTM)
• Géographiques (WGS 84)	48.85186° (N) 2.26535° (E)	46.468414° (N) 6.829336° (E)	44.79889° (N) 0.64788° (O)	51.183667° (N) 4.393250° (E)	48.799850° (N) 9.177529° (E)
I (f) Surfaces					
• Élément constitutif du Bien proposé pour inscription	0,041 ha	0,04 ha	2,179 ha	0,0103 ha	0,1165 ha
• Zone tampon proposée	1,105 ha	5,8 ha	26,475 ha	6,7531 ha	33,6213 ha
Surface totale	1,146 ha	5,84 ha	28,654 ha	6,7634 ha	33,7378 ha
Carte N°	1	2	3	4	5

Numéro d'identification	6	7	8	9
d identification de l'élément				
I (a) PAYS	FRANCE	SUISSE	FRANCE	FRANCE
I (b) État, province ou région/ département	ILE-DE-FRANCE Yvelines	RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE	ILE-DE-FRANCE Boulogne-Billancourt	PROVENCE-ALPES- COTE D'AZUR (PACA) Bouches-du-Rhône
Commune Adresse	POISSY 82 chemin de Villiers	GENÈVE 2 et 4 rue Saint-Laurent 1207 Genève	BOULOGNE- BILLANCOURT 23 rue de la Tourelle et 24 rue Nungesser et Coli (Paris XVI)	MARSEILLE 280 bd Michelet
I (c) Nom de l'élément constitutif du Bien	Villa Savoye et loge du jardinier	Immeuble Clarté	Immeuble locatif à la Porte Molitor	Unité d'habitation à Marseille
I (d) Coordonnées du point central • Cartographiques	X = 628 813 m Y = 6 869 805 m (Lambert 93)	X = 117 195 87 m Y = 500 968 08 m SWISSGRID (CH1903)	X = 645 051 m Y = 6 860 632 m (Lambert 93)	X = 894 650 m Y = 6 243 196 m (Lambert 93)
• Géographiques (WGS 84)	48.92429° (N) 2.02852° (E)	46.20016° (N) 6.156409° (E)	48.84339° (N) 2.25129° (E)	43.26137° (N) 5.39618° (E)
I (f) Surfaces				
• Élément constitutif du Bien proposé pour inscription	1,036 ha	0,15 ha	0,0323 ha	3,697 ha
• Zone tampon proposée	128,167 ha	1,8 ha	47,916 ha	119,874 ha
Surface totale	129,203 ha	1,95 ha	47,948 ha	123,571 ha
Carte N°	6	7	8	9

Numéro d'identification	10	11	12	13
de l'élément				
I (a) PAYS	FRANCE	ARGENTINE	FRANCE	FRANCE
I (b) État, province ou région/ département	LORRAINE Vosges	PROVINCE DE BUENOS AIRES	FRANCHE-COMTE Haute-Saône	PROVENCE-ALPES- COTE D'AZUR (PACA) Alpes-Maritimes
Commune Adresse	SAINT-DIÉ 1 avenue de Robache	LA PLATA n° 320 avenue 53	RONCHAMP Colline de Bourlémont	ROQUEBRUNE- CAP-MARTIN Promenade Le Corbusier
I (c) Nom de l'élément constitutif du Bien	La Manufacture à Saint-Dié	Maison du Docteur Curutchet	Chapelle Notre-Dame-du-Haut	Cabanon de Le Corbusier
I (d) Coordonnées du point central • Cartographiques	X = 992 869 m Y = 6 806 270 m (Lambert 93)		X = 971 447 m Y = 6 740 014 m (Lambert 93)	X = 1 059 310 m Y = 6 305 791 m (Lambert 93)
• Géographiques (WGS 84)	48.29082° (N) 6.95025° (E)	34° 54′ 40.83″ (S) 57° 56′ 30.57″ (O)	47.70449° (N) 6.62078° (E)	43.75972° (N) 7.46340° (E)
I (f) Surfaces				
• Élément constitutif du Bien proposé pour inscription	0,762 ha	0,027 ha	2,745 ha	0,198 ha
• Zone tampon proposée	64,912 ha	6,965 ha	215,922 ha	169,759 ha
Surface totale	65,674 ha	6,992 ha	218,967 ha	169,957 ha
Carte N°	10	11	12	13

Numéro	14	15	16	17
d'identification de l'élément				in the second
I (a) PAYS	INDE	FRANCE	JAPON	FRANCE
I (b) État, province ou région/ département	PENDJAB Chandigarh	RHONE-ALPES Rhône	токуо	RHONE-ALPES Loire
Commune Adresse	The Capitol Complex Sector 1 Chandigarh	EVEUX BP 105 Eveux, 69591 Eveux Cedex	7-7 Ueno-Koen Taito-Ku, Tokyo	FIRMINY route de Saint-Just-Malmont, lieu-dit « Le razes »
I (c) Nom de l'élément constitutif du Bien	Complexe du Capitole	Couvent Sainte- Marie-de-la-Tourette	Musée National des Beaux-Arts de l'Occident	Maison de la Culture
I (d) Coordonnées du point central • Cartographiques • Géographiques	30° 44′ 25″ (N)	X = 826 052 m Y = 6 525 725 m (Lambert 93) 45.81963° (N)	X = -31579.048 m Y = -5200.700 m (JGD2011/9) 35° 42′ 55″ (N)	X = 800 857 m Y = 6 476 799 m (Lambert 93) 45.38319° (N)
(WGS 84)	76° 48′ 30″ (E)	4.623531° (E)	139° 46′ 33″ (E)	4.28879° (E)
I (f) Surfaces • Élément constitutif du Bien proposé pour inscription	50 ha	17,923 ha	0,93 ha	5,091 ha
• Zone tampon proposée	195 ha	99,872 ha	116,17 ha	90,008 ha
Surface totale	245 ha	117,795 ha	117,1 ha	95,099 ha
Carte N°	14	15	16	17

Nom du Bien :

Numéro d'identification	1	2
de l'élément		
I (a) PAYS	FRANCE	SUISSE
I (c) Nom de l'élément constitutif du Bien	Maisons La Roche et Jeanneret	Petite villa au bord du lac Léman
I (e) Cartes et plans indiquant les limites de l'élément constitutif du Bien proposé pour inscription et celles de la zone tampon	Les limites de l'élément constitutif du Bien proposé pour inscription ont été établies selon une logique foncière et correspondent aux limites des parcelles cadastrales de la propriété, soit celles des deux maisons mitoyennes : parcelles cadastrales n° 93 et n° 95 – section 16-01 BS – commune de Paris. Au-delà du champ de visibilité légal de 500 mètres autour de ces deux maisons classées parmi les Monuments historiques par l'État, la Ville s'est dotée d'outils de protection patrimoniale spécifiques, grâce à son Plan Local d'Urbanisme. Ainsi le square du Docteur Blanche dans lequel se trouve cet élément constitutif du Bien, fait l'objet d'une protection particulière en tant que « secteur de maisons et villas ». De plus, les bâtiments qui cantonnent le square sont soumis à des règles de construction tendant à en protéger la morphologie urbaine. La zone tampon proposée est donc étendue à celle de l'îlot urbain contenant les maisons.	La zone proposée pour inscription consiste en la parcelle de l'élément constitutif du Bien. La zone tampon a été établie sur la base des relations visuelles et morphologiques de l'élément constitutif du Bien avec ses abords, prenant particulièrement en compte l'échelle de l'édifice, son rapport avec le lac et son arrière-fond en amont de la rive. Il en résulte une zone tampon qui comprend la zone derrière la Petite villa jusqu'à la limite établie par la ligne de chemins de fer et une partie plutôt large de la rive à l'ouest et à l'est de l'élément constitutif du Bien. Les règles couvrant la zone tampon sont stipulées dans le règlement général d'affectation de la Commune de Corseaux du 23 mars 1992 qui détaille les prescriptions de construction générales et spécifiques aux différentes zones (approuvé par le canton de Vaud le 25 juin 1993. Ainsi, d'un point de vue juridique, des constructions dépassant l'échelle des constructions déjà existantes sont impossibles à la rive à l'ouest (zone de verdure inconstructible respectivement zone de villas avec coefficient d'occupation limité à 0,17 maximum deux niveaux visibles sous corniche, minimum 6 mètres de distance avec la limite de la parcelle voisine). Les interventions sur la rive à l'est seraient soumises à l'exigence d'un intérêt public et couvert par contraintes spécifiques concernant la protection des rives du lac. L'arrière-fond de la Petite villa fait partie d'une zone à aménager par plans spéciaux, où toute nouvelle construction est soumise à l'adoption préalable d'un plan de quartier tenant compte des caractéristiques particulières du secteur dont fait partie la protection des abords de la maison classée.
Carte N°	1	2

Nom du Bien:

Numéro d'identification	3	4
de l'élément		Taran Day
I (a) PAYS	FRANCE	BELGIQUE
I (c) Nom de l'élément constitutif du Bien	Cité Frugès	Maison Guiette
I (e) Cartes et plans indiquant les limites de l'élément constitutif du Bien proposé pour inscription et celles de la zone tampon	Les limites de l'élément constitutif du Bien proposé pour inscription sont celles de la Cité Frugès et correspondent aux limites du site inscrit (depuis 1976) au titre de la loi française sur les Sites et monuments naturels de 1930, bordé par l'avenue Henry-Frugès, les rues Le Corbusier, Xavier-Arnozan et des Arcades.Dix-huit maisons ont été inscrites (douze) ou classées (six) monuments historiques depuis 2009. Ces protections sont venues compléter celle de la maison située 3 rue des Arcades, classée en 1980. La zone tampon a été déterminée dans un souci de protection des qualités paysagères et urbaines du site et s'appuie donc sur le périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, créée par arrêté préfectoral du 27 octobre 1998. La ZPPAUP protège la cité au-delà de ses limites afin d'assurer la préservation de son environnement. Sa zone tampon intègre notamment la propriété boisée jouxtant le site. Le règlement de la zone définit avec précision les dispositions particulières applicables au site en matière de restauration des immeubles existants mais aussi, au-delà de la cité, précise les règles de construction permettant la mise en valeur de l'ensemble. Elle permet ainsi à la cité de se rattacher physiquement à son environnement tout en évitant des agressions visuelles intempestives.	Les limites de l'élément constitutif du Bien proposé pour inscription ont été établies selon une logique foncière et correspondent aux limites de la parcelle cadastrale de la maison, c'est-à-dire la parcelle cadastrale : Anvers, Section I, 2313x. La Maison Guiette se trouve aux abords d'un quartier résidentiel. La maison est en fait la dernière construction d'un îlot incomplet. À l'ouest de la maison, on retrouve un terrain non-construit, longeant une autoroute urbaine avec des grands bâtiments. Sur ce terrain, un parc de stationnement vert « park & ride » a été implanté. Au sud de la Maison Guiette, trois immeubles de plusieurs étages ont été construits. Au nord de la maison, l'autoroute qui passe dans un tunnel, à côté de la maison, réapparaît dans un talus. Finalement, à l'est, le quartier résidentiel avec des maisons mitoyennes. La zone tampon autour de la Maison Guiette comprend les abords visuels aux alentours de l'élément constitutif du Bien. Celle-ci sert à renforcer le contrôle sur les interventions spatiales aux environs de la Maison.
Carte N°	3	4

Nom du Bien :

Numéro d'identification	5	6
d identification de l'élément		
I (a) PAYS	ALLEMAGNE	FRANCE
l (c) Nom de l'élément constitutif du Bien	Maisons de la Weissenhof-Siedlung	Villa Savoye et loge du jardinier
I (e) Cartes et plans indiquant les limites de l'élément constitutif du Bien proposé pour inscription et celles de la zone tampon	Les limites de l'élément constitutif du Bien proposé correspondent à celles des terrains Bruckmannweg 2 et Rathenaustraße 1-3. La zone tampon englobe les zones d'habitation environnantes. En raison de la situation topographique particulière de ce site à flanc de coteau, des relations visuelles avec l'élément constitutif du Bien ont été prises en considération lors de la délimitation de la zone tampon.	Les limites de l'élément constitutif du Bien proposé pour inscription ont été établies selon une logique foncière et correspondent aux limites de la parcelle cadastrale de la propriété qui comprend la maison de maître, la loge du jardinier et le parc : parcelle cadastrale n° 4 – section AR – commune de Poissy. La zone tampon correspond à un projet de Périmètre de Protection Modifié de la villa, servitude légale de champ de visibilité (qui se substitue au rayon de 500 mètres), destiné à assurer une meilleure protection du site ; les cônes de vue depuis la Villa Savoye ont été pris en compte dans la réflexion préalable à l'établissement de ce périmètre. Plusieurs outils nationaux et locaux de protection, partiellement extérieurs à la zone tampon viennent la compléter et permettent d'assurer la maîtrise du cadre paysager dans lequel s'inscrit la villa : champ de visibilité légal des Monuments historiques et des Sites protégés au titre de la loi française sur les Sites et monuments naturels (Code du patrimoine français et Loi de 1930) de Poissy et de Villennes. Par ailleurs, la zone tampon intègre d'autres servitudes et outils divers (zone du Plan de Prévention du Risque Inondation de Poissy, zone du Plan Local d'Urbanisme).
Carte N°	5	6

Nom du Bien :

Numéro	7	8
d'identification de l'élément		AND THE PROPERTY OF THE PROPER
I (a) PAYS	SUISSE	FRANCE
I (c) Nom de l'élément constitutif du Bien	Immeuble Clarté	Immeuble locatif à la Porte Molitor
I (e) Cartes et plans indiquant les limites de l'élément constitutif du Bien proposé pour inscription et celles de la zone tampon	La zone proposée pour inscription consiste en la parcelle de l'élément constitutif du Bien. La zone tampon a été établie sur la base des relations visuelles et morphologiques de l'Immeuble Clarté avec le tissu urbanisé environnant de haute densité, mais d'une morphologie hétérogène. L'Immeuble Clarté occupe une position particulière et significative dans l'îlot définissant la zone tampon. La zone tampon doit par conséquent garantir la protection de l'intégrité visuelle et structurelle de l'Immeuble Clarté en cas d'éventuelles — actuellement peu probables — démolitions et de nouvelles constructions dans ses abords. Les règles de construction couvrant la zone tampon sont stipulées dans la Loi sur les constructions et les installations diverses du 14 avril 1988 (LCI; L 5 05). La zone tampon fait partie de la 2º zone de construction, où en règle générale les constructions ne doivent en aucun cas dépasser un gabarit limité par un alignement et une ligne verticale de façade de 24 m; une augmentation de gabarit de 6 m au maximum peut être autorisée, pour autant que les immeubles concernés figurent sur la carte indicative du quartier adoptée par le Conseil d'État; aux abords de l'Immeuble Clarté, une telle augmentation n'est pas admise. Dans la partie nord de la zone tampon, comprenant une partie du quartier de la Terrassière, des constructions historiques de l'ancien faubourg ont été mises à l'inventaire cantonal en 2010, assurant leur sauvegarde et ainsi la volumétrie du bâti de la zone tampon. Dans les parties est et sud, la hauteur aujourd'hui légalement autorisée pour des nouvelles constructions pourrait être réduite dans le cadre d'une procédure de demande de construction, basée sur la protection fédérale de l'élément constitutif du bien et ses abords selon la Loi fédérale du l'element constitutif du bien et ses abords selon la Loi fédérale du l'a protection de la nature et du paysage du 1º juillet 1966 (LPN; RS 451). L'élaboration d'un plan de site a été écartée en 2010 au profit de l'inscription à l'inventaire	Les limites de l'élément constitutif du Bien proposé pour inscription ont été établies selon une logique foncière et correspondent aux limites de la parcelle cadastrale de l'immeuble : parcelle n° 46, section U – commune de Boulogne-Billancourt. La parcelle se trouve sur le plan cadastral de la commune de Boulogne-Billancourt, comprennant de nombreux édifices protégés au titre des Monuments historiques et côté Paris un site inscrit au titre de la protection française sur les Sites et Monuments naturels, donc une zone de grande vigilance en matière de suivi et de contrôle des interventions sur les extérieurs du bâti. La zone tampon est limitée à l'est par la rue Denfert-Rochereau. L'Immeuble Molitor appartient à un front bâti continu et homogène marquant la limite communale entre Boulogne-Billancourt et Paris. En vis-à-vis, se trouve un ensemble très cohérent de HBM (ceinture d'immeubles de logements qui s'est historiquement constituée entre la limite des anciennes fortifications et les premiers boulevards intérieurs). Il s'agit d'un vaste espace urbain aménagé dans l'entre-deux-guerres pour recevoir toutes sortes d'équipements (sportifs notamment) et répondre aux nouveaux enjeux de développement de la ville. La zone tampon s'appuie à la fois sur les éléments patrimoniaux identifiés dans le Plan Local d'Urbanisme de Boulogne-Billancourt et sur les servitudes légales de champ de visibilité générés par l'Immeuble Molitor et la Maison Cook, également de Le Corbusier, mais extérieure à la zone tampon.
Carte N°	7	8

Nom du Bien :

Numéro d'identification	9	10
de l'élément		
I (a) PAYS	FRANCE	FRANCE
l (c) Nom de l'élément constitutif du Bien	Unité d'habitation à Marseille	La Manufacture à Saint-Dié
I (e) Cartes et plans indiquant les limites de l'élément constitutif du Bien proposé pour inscription et celles de la zone tampon	Les limites de l'élément constitutif du Bien proposé pour inscription ont été établies selon une logique foncière et correspondent aux limites de la parcelle cadastrale de l'immeuble : parcelle n° 4 section C – commune de Marseille. Une zone tampon a été établie afin d'assurer la protection et la gestion de l'environnement proche et plus lointain de l'Unité d'Habitation. Elle s'appuie pour sa plus grande partie sur les servitudes de champs de visibilité des Monuments historiques (rayons de 500 mètres) de l'Unité d'habitation et de la villa Magalone également protégée au titre des Monuments Historiques et située sur l'autre rive du boulevard Michelet. Les dispositions du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Marseille s'appliquent seules à l'extérieur de ces servitudes. La zone tampon a été définie pour préserver le paysage offert par la grande perspective du boulevard Michelet. En effet, à la différence des autres grands immeubles d'habitat collectif de la zone (à l'exception du stade vélodrome, situé à environ un kilomètre de l'unité et hors de la zone tampon), l'Unité d'habitation émerge des alignements d'arbres du boulevard. Toujours dans cette logique de prise en compte des perspectives visuelles sur l'édifice, la zone tampon s'étend sur l'avenue de Mazargues à l'Ouest, jusqu'au pont de l'Huveaune. A l'immédiate proximité de l'élément constitutif du Bien, la zone tampon comprend les îlots peu denses qui correspondent à d'anciennes bastides et villas dont les parcs ont été partiellement urbanisés. Au nord, la zone tampon intègre les îlots « industriels » accueillant des édifices de faible hauteur ménageant des vues sur l'unité d'habitation. L'évolution des îlots, compris dans les servitudes de protection des Monuments historiques, est à encadrer afin de conserver ces perceptives visuelles. A l'est du boulevard, les îlots accueillant des immeubles collectifs sont peu susceptibles d'évoluer.	Les limites de l'élément constitutif du Bien proposé pour inscription ont été établies selon une logique foncière et correspondent aux limites de la parcelle cadastrale de l'immeuble : parcelle n° 20 – section AH – commune de Saint-Dié-des-Vosges. Ce secteur de la ville comprend plusieurs édifices protégés au titre des Monuments historiques. La zone tampon reprend en grande partie la servitude légale de champ de visibilité (rayon de 500 mètres) générée par la manufacture, en affinant cependant ce périmètre en fonction de la topographie, de la nature du tissu urbain environnant l'élément constitutif du Bien et des perspectives visuelles sur celui-ci, en particulier depuis l'axe « gare-cathédrale », axe majeur de la ville qui présente une vue directe sur la manufacture. L'intégration de nouvelles dispositions dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune est en cours de réflexion pour améliorer la préservation du cadre paysager dans lequel s'inscrit la manufacture (affiner la règle de hauteur pour les nouvelles constructions, mettre en place des prescriptions architecturales)
Carte N°	9	10

Nom du Bien :

Numéro d'identification	11	12
de l'élément		
I (a) PAYS	ARGENTINE	FRANCE
I (c) Nom de l'élément constitutif du Bien	Maison du Docteur Curutchet	Chapelle Notre-Dame-du-Haut
I (e) Cartes et plans indiquant les limites de l'élément constitutif du Bien proposé pour inscription et celles de la zone tampon	L'élément constitutif du Bien comprend la parcelle contenant la Maison du Docteur Curutchet. La zone tampon proposée inclut l'îlot urbain où se trouve le bâtiment, les espaces verts autour de cet îlot (les places et petites places en face de la maison et une partie du parc urbain voisin) et les parties des îlots urbains voisins de celui de la Maison Curutchet. La zone tampon a été délimitée en tenant compte des abords de la Maison Curutchet et des vues à partir et vers le bâtiment.	Les limites de l'élément constitutif du Bien proposé correspondent à l'édifice et à une partie de son pourtour incluant la maison du gardien, la maison du pèlerin et la pyramide à degrés dédiée aux victimes du bombardement de 1944, soit les parcelles cadastrales n° 260, 261, 264, 488, 490 et partie de la parcelle 430 — section F — commune de Ronchamp. Toutes ces parcelles appartiennent à l'association propriétaire de la chapelle, à l'exception de la parcelle n° 490. La zone tampon est définie en fonction de l'orographie et du site. Cette zone tampon reprend essentiellement les limites de la colline sur laquelle s'élève la chapelle. Ce premier périmètre de protection est complété par une zone de vigilance plus large permettant de renforcer la maîtrise du développement du village de Ronchamp, de ses hameaux et de l'ensemble du bassin visuel qui entoure, sur une superficie importante, l'élément constitutif du Bien. Ce deuxième périmètre renforce le système de protection autour de la chapelle mais ne fait pas partie de la zone tampon.
Carte N°	11	12

Nom du Bien :

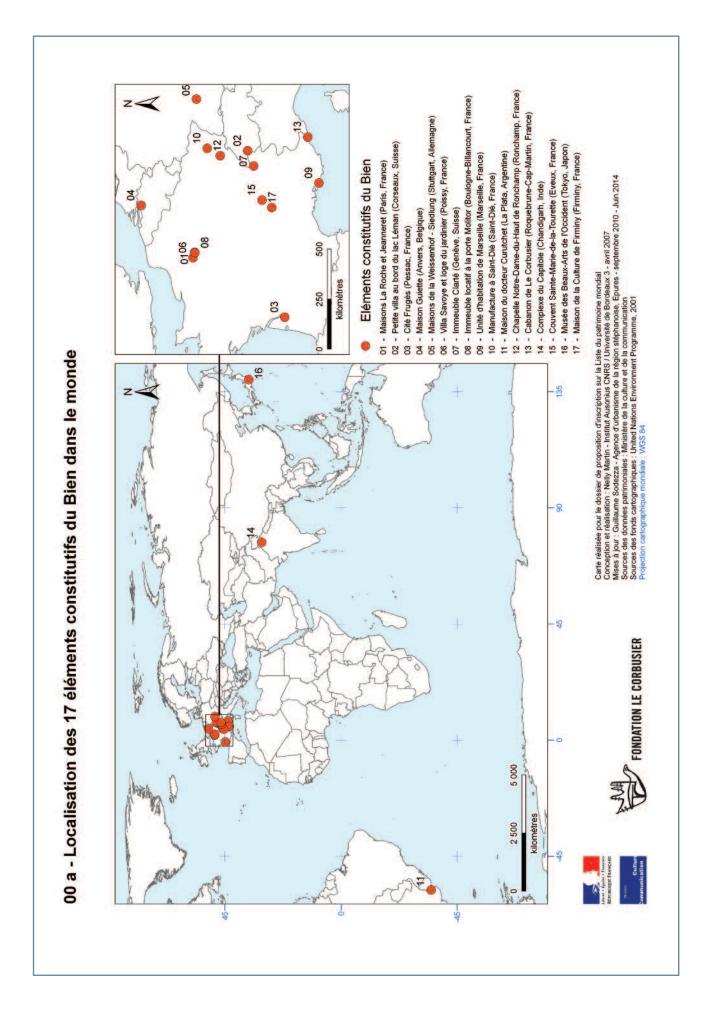
Numéro d'identification	13	14
de l'élément		
I (a) PAYS	FRANCE	INDE
l (c) Nom de l'élément constitutif du Bien	Cabanon de Le Corbusier	Complexe du Capitole
I (e) Cartes et plans indiquant les limites de l'élément constitutif du Bien proposé pour inscription et celles de la zone tampon	Les limites de l'élément constitutif du Bien proposé pour inscription ont été établies selon une logique foncière et correspondent aux limites des parcelles cadastrales de la propriété qui comprend : le Cabanon, la guinguette l'Étoile de mer, l'atelier, les Unités de camping : parcelles cadastrales n° 298 et 299 – section AN – commune de Roquebrune-Cap-Martin. Le vaste périmètre de la zone tampon a été défini selon une logique de valorisation et de préservation du cheminement entre le Cap-Martin et la gare de Roquebrune-Cap-Martin et des perspectives visuelles sur le littoral et les Monuments historiques, dont le Cabanon de Le Corbusier. Elle intègre donc la gare SNCF et les secteurs qui se développent le long du littoral (avenue Paul-Doumer : D52). Plusieurs dispositifs permettent de préserver ces espaces. Le paysage proche du Cabanon est protégé depuis 1974 par le vaste site classé du Cap-Martin et, au-delà, un site inscrit couvre depuis 1973 l'ensemble du littoral de Nice à Menton sur plus de 94 km². La zone tampon s'appuie également sur les servitudes de champs de visibilité (rayon de 500 mètres) de plusieurs Monuments historiques compris dans le périmètre (Villa E-1027 d'Eileen Gray, villa Cypris, Villa Torre-Clementina).	Le Complexe du Capitole occupe géographiquement et symboliquement le sommet de la composition du plan de Chandigarh, aux pieds des collines de Shivalik située au nord. Le Complexe du Capitole, le Rajendra Park, à l'ouest et le lac Sukhna à l'Est, constituent le Capitole Parc, qui s'étend sur toute la largeur de la ville. Le Complexe du Capitole est relié à la ville par la voie monumentale Jan Marg (voie V2 dans la nomenclature corbuséenne). La limite sud du site proposée est constitué par le Uttar Marg (V3), qui longe le Complexe du Capitole au sud et conduit vers le Rock Garden et le lac Sukhna. Les limites de la zone tampon ont été arrêtée en vue de protéger et d'assurer la sauvegarde des attributs de valeurs du site proposé. Au nord du Complexe du Capitole, la zone tampon s'étend jusqu'à la ceinture de manguiers retenue comme limite pour constituer un écran visuel au développement qui aura lieu au-delà. Au sud, la zone tampon comprend les secteurs résidentiels 2-5, dont la faible densité permet de mettre en valeur et de respecter les principes urbains qui avaient prévalus lorsque Corbusier avait imaginé le Complexe du Capitole. A l'est, la zone tampon s'arrête à la lisière du Parc Rajindra qui est aussi la limite du Capitole Parc, car le Parc Rajindra assure la protection du site proposé et sa connexion visuelle avec la ville. Enfin, à l'ouest, la route qui longe le Rock Garden ; elle marque la limite de la réserve protégée de la forêt du lac Sukhna qui assure une protection naturelle au site. Liste des plans en annexe : Carte politique de l'Inde indiquant la situation de Chandigarh, des États du Pendjab et de l'Haryana. Carte topographique de Chandigarh et de ses environs. Plan de la zone de bien de l'élément proposé et de sa zone tampon.
Carte N°	13	14

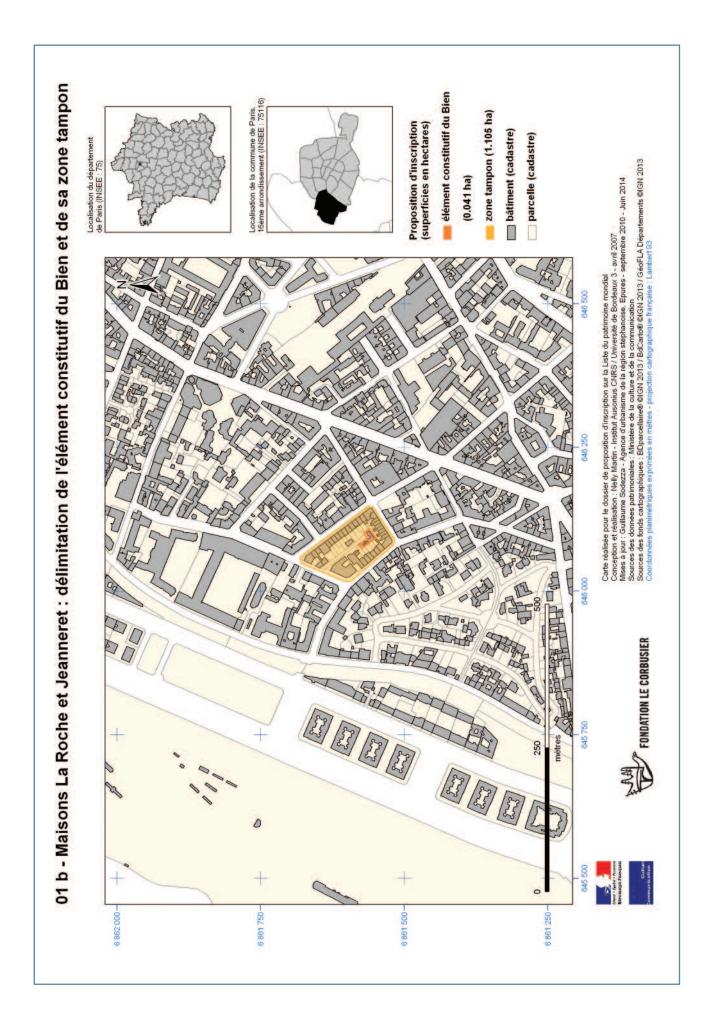
Nom du Bien :

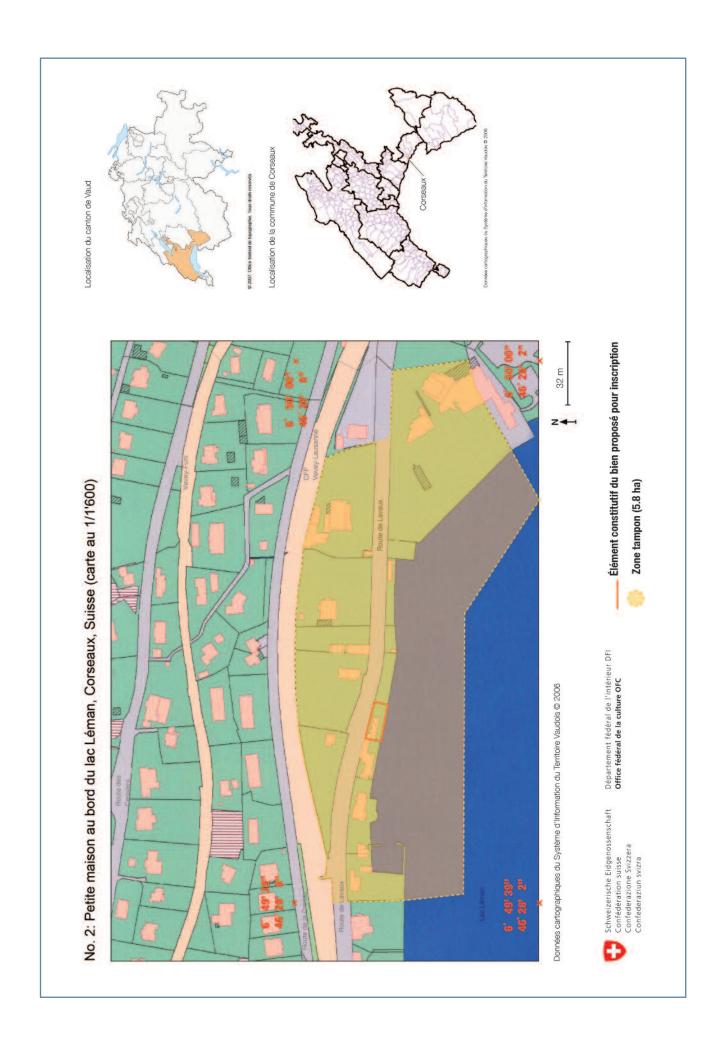
Numéro	15	16
d'identification de l'élément		
I (a) PAYS	FRANCE	JAPON
I (c) Nom de l'élément constitutif du Bien	Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette	Musée National des Beaux-Arts de l'Occident
I (e) Cartes et plans indiquant les limites de l'élément constitutif du Bien proposé pour inscription et celles de la zone tampon	Les limites de l'élément constitutif du Bien proposé pour inscription ont été établies selon une logique foncière et paysagère et incluent l'assiette de l'édifice et une partie des terrains environnants afin de prendre en compte l'édifice dans son cadre vallonné et boisé : parcelles cadastrales n° 1, 2 et partiellement n° 17 – section AH –, et partiellement n° 3 – section AI – commune d'Eveux. Les limites de l'élément constitutif du Bien sont largement en deçà de la limite de la propriété et ce, selon les souhaits des propriétaires. Elles sont pour partie matérialisées par un segment de l'ancien mur de clôture du domaine de la Tourette. Le périmètre de l'élément constitutif du Bien comprend un espace d'inhumation privé pour les dominicains (50 frères y reposent). La zone tampon correspond à un Périmètre de Protection Modifié du couvent, servitude légale de champs de visibilité (qui se substitue au rayon de 500 mètres), établie autour de l'édifice protégé. Ce périmètre, adapté à l'histoire et à la topographie du site permet de mieux prendre en compte le cadre paysager dans lequel s'inscrit le couvent et d'assurer une meilleure gestion des autres éléments patrimoniaux de l'ancien domaine de la Tourette (glacières, mur de clôture du domaine, espace boisé…).	L'élément constitutif du Bien proposé est constitué d'un musée d'art situé dans le Parc de Ueno (don impérial) géré par la Métropole de Tokyo. Unique œuvre de Le Corbusier au Japon, il est aussi le premier prototype complet réalisé de son concept de « Musée d'art à croissance illimitée » et a été classé Bien culturel important en vertu de la Loi sur la Protection des Biens Culturels en tant qu'œuvre ayant exercé par la suite une grande influence sur l'orientation de l'architecture moderne au Japon. Le site du Bien est protégé en tant que Monument inscrit (site). La Loi sur les Parcs Urbains et l'Arrêté sur les Parcs de la Métropole de Tokyo appliquant des règles de limitation sur les constructions au Parc de Ueno en tant que parc de la Métropole de Tokyo, le parc jouit d'un environnement favorable en tant que zone tampon du bien. Par ailleurs, cette zone tampon ainsi que ses alentours ont également été inscrits en tant que Parc d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'Urbanisme et le Quartier Paysager (Fuchichiku) en vertu de l'Arrêté sur le Quartier Paysager (Fuchichiku) en vertu de l'Arrêté sur le Quartier Paysager de la Ville de Taito. Les travaux de construction sont donc soumis à des restrictions relevant de ces lois et réglementations. La zone tampon a été délimitée sur la base des délimitations des Zones Spéciales Paysagées du Parc de Ueno et de ses environs, dans le cadre du Plan Paysager de la Ville de Taito issu de la Loi sur la Mise en Valeur des Paysages. Les directives ou les critères pour cette zone, tout en mettant en valeur les ressources paysagères présentes dans le parc, cherchent à former des paysages attrayants. Une attention particulière est accordée aux vues depuis le Musée National des Beaux-Arts de l'Occident et de ses alentours en tant qu'établissement culturel majeur du Parc de Ueno. Afin de vérifier la conformité avec ces critères, la Loi de Mise en Valeur des Paysages la déposition d'une déclaration préalablement à toute demande de permis de construire. Aussi, pour s'harmoniser avec l
Carte N°	15	16

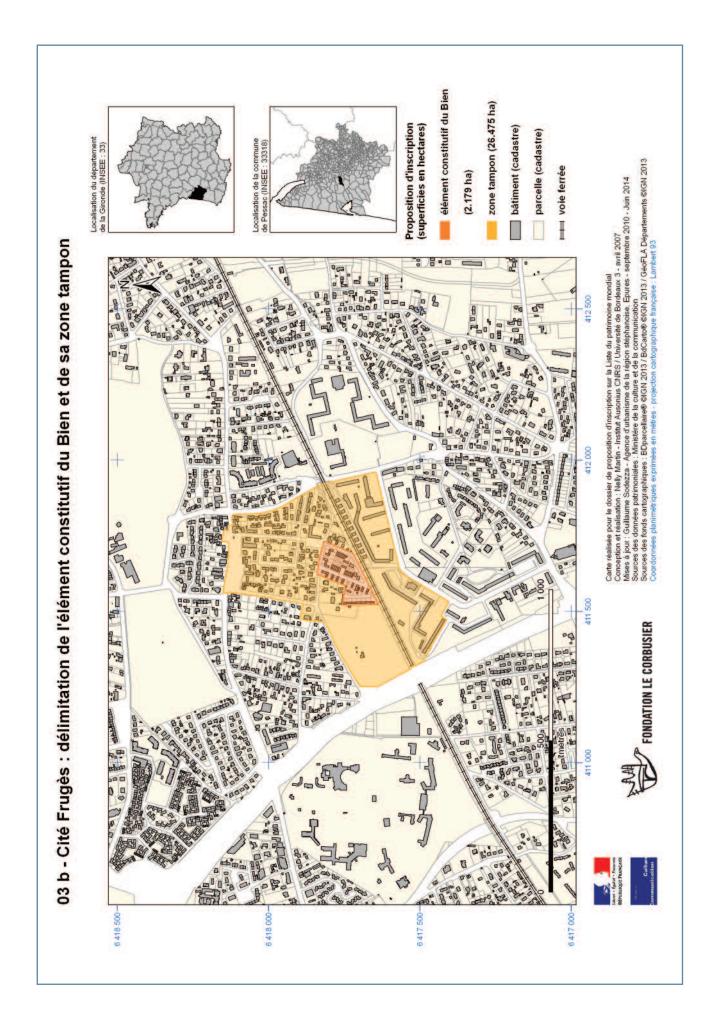
Nom du Bien :

Numéro d'identification	17	
de l'élément		
I (a) PAYS	FRANCE	
I (c) Nom de l'élément constitutif du Bien	Maison de la Culture	
I (e) Cartes et plans indiquant les limites de l'élément constitutif du Bien proposé pour inscription et celles de la zone tampon	Les limites de la zone tampon ont été déterminées dans un souci de protection des qualités paysagère et urbaine du site. Elle se superpose au périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, établie par arrêté du	
Carte N°	17	

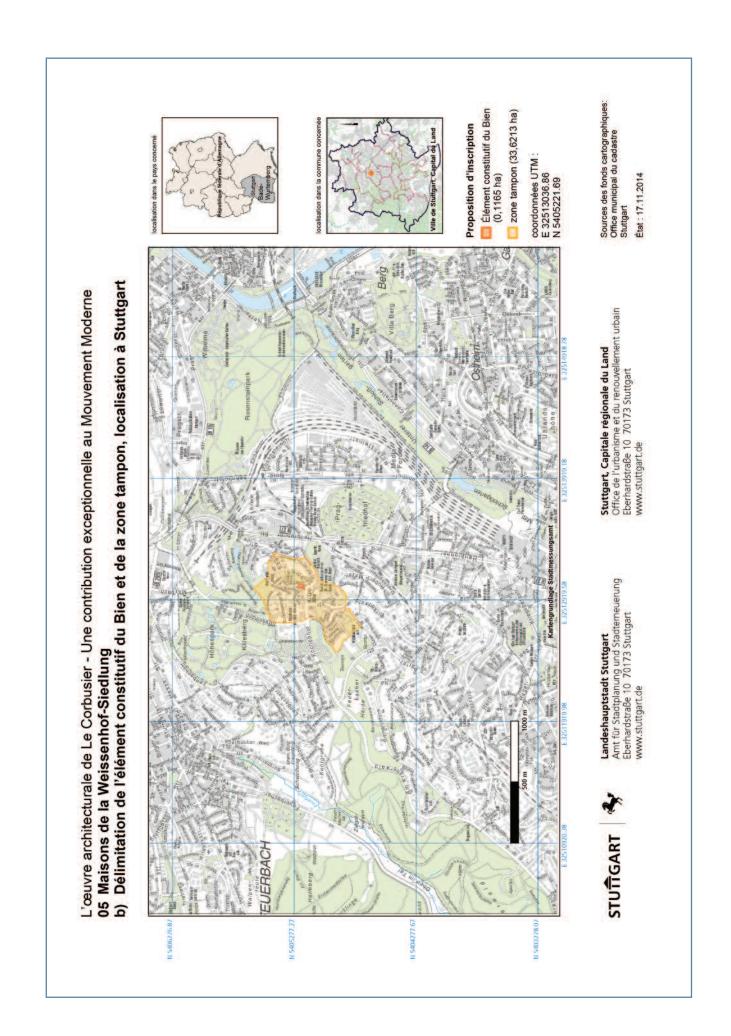


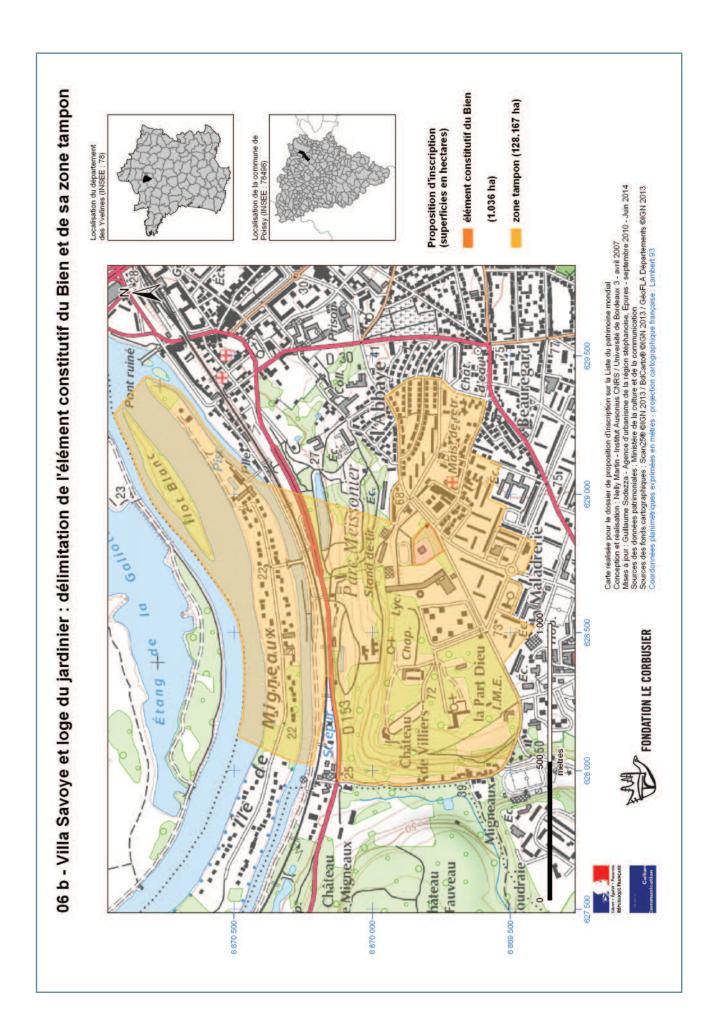


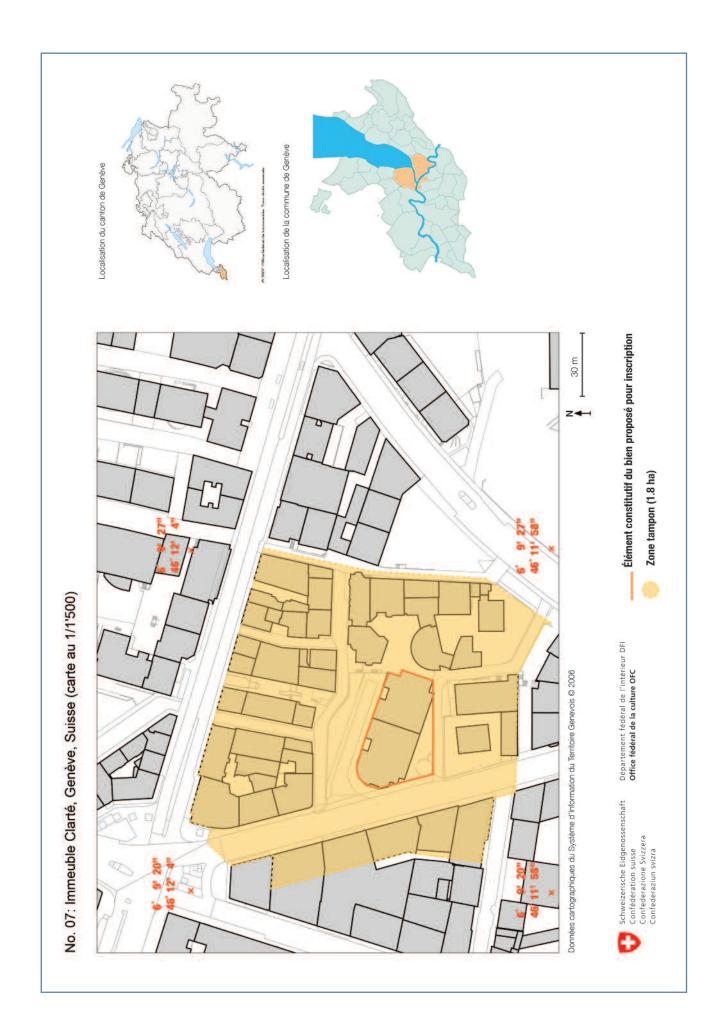


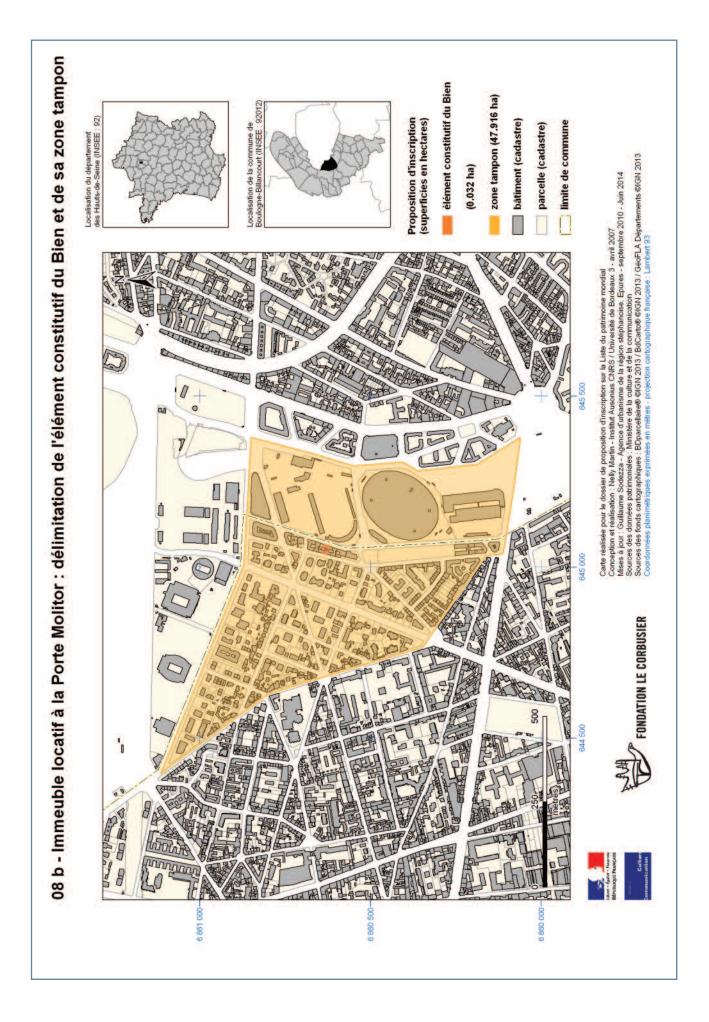


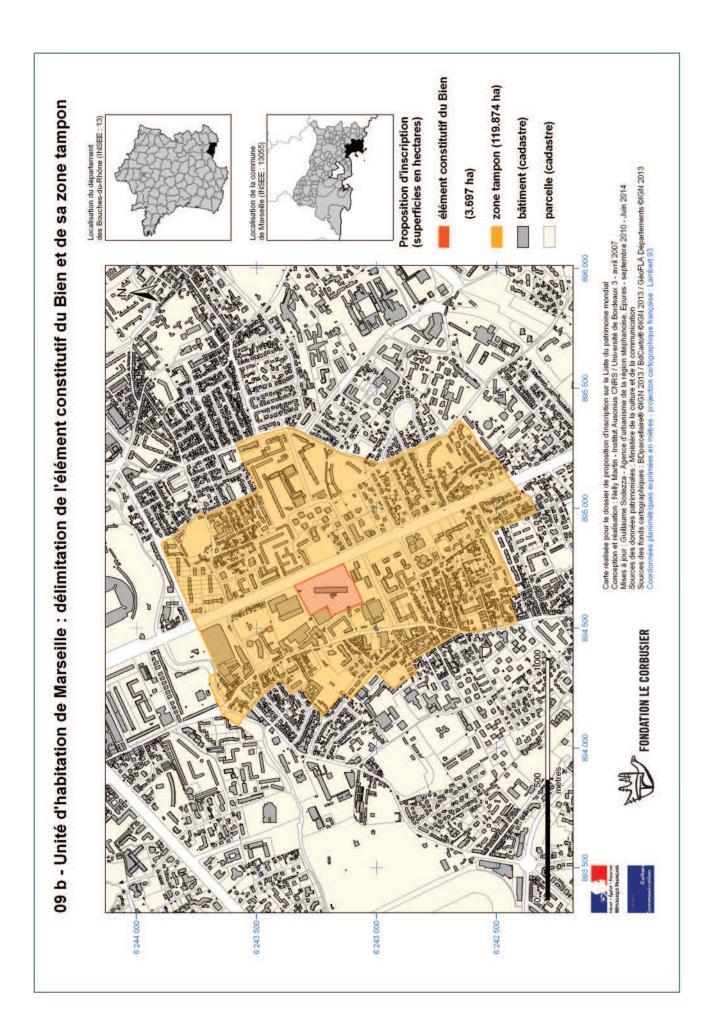
Elément constitutif du Bien (0,0103 ha) Zone tampon (6,7531 ha) Légende Délimitation de l'élément constitutif du Bien et de sa zone tampon Carte réalisée par l'Agence du Patrimoine de Flandre – octobre 2014 Coordonnées planimétriques exprimées en DMS (WGS 84) Délimitation sur carte cadastrale 'GRB' – situation 2014 Source des fonds cartographiques : Gouvernement flamand – AGIV Belgique – Maison Guiette à Anvers L'Œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptio 4. Maison Guiette à Anvers (Belgique) Flanders State of the Art

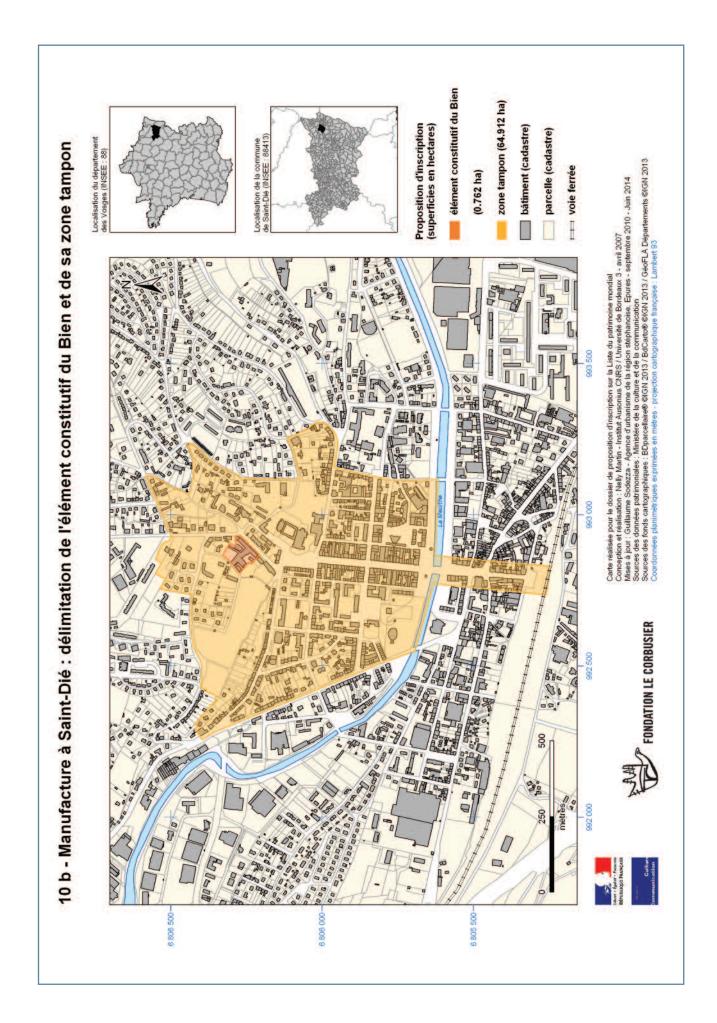


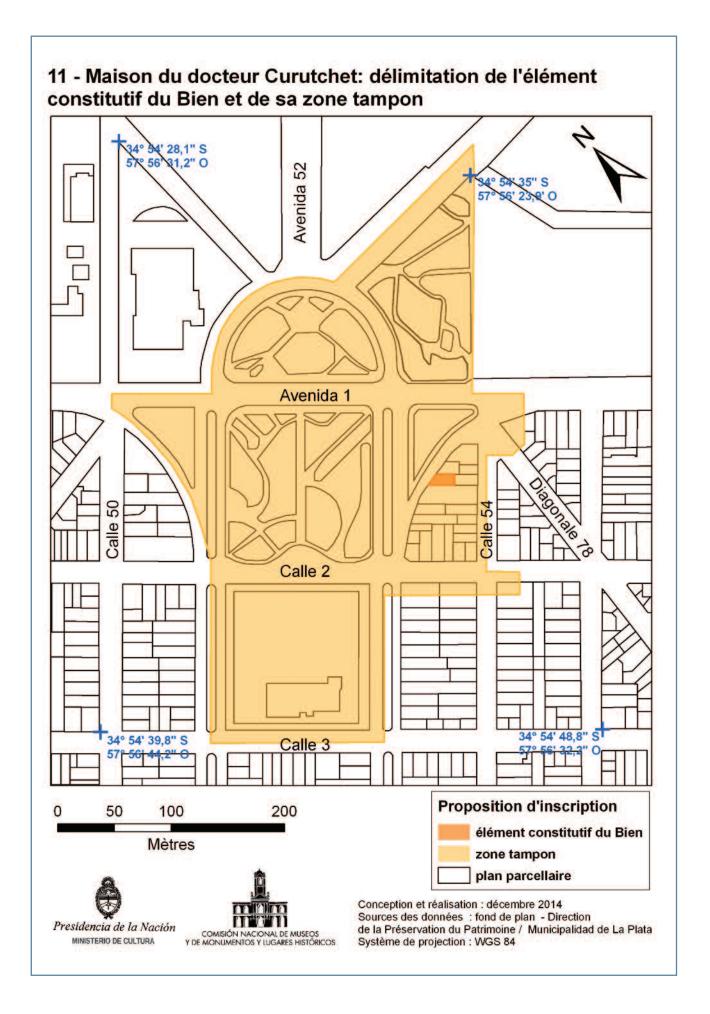


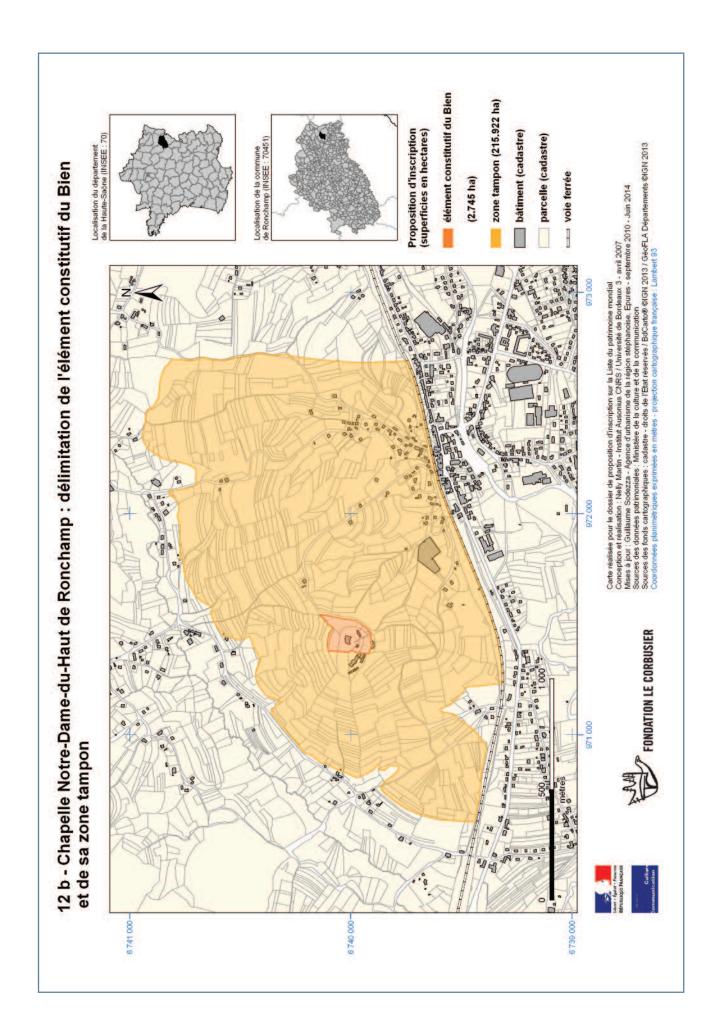


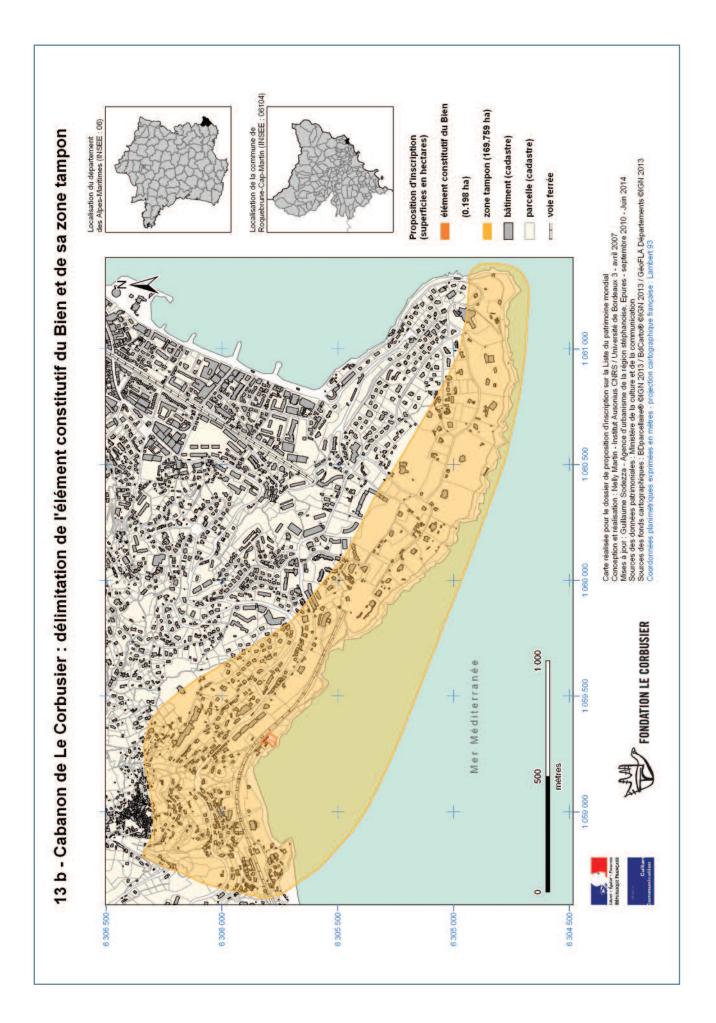


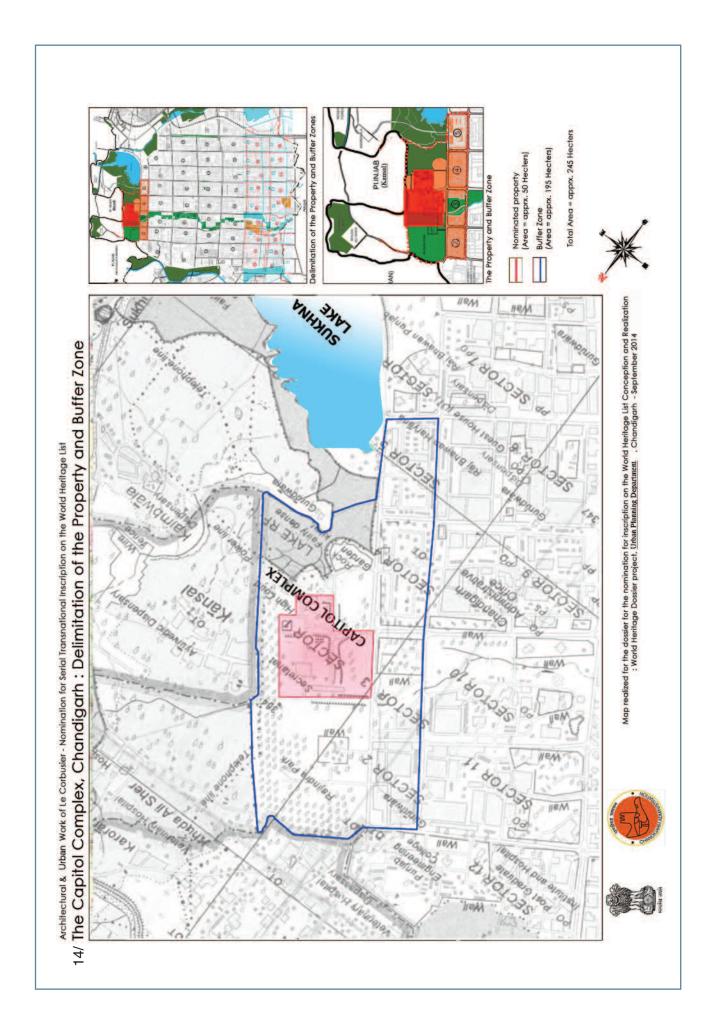


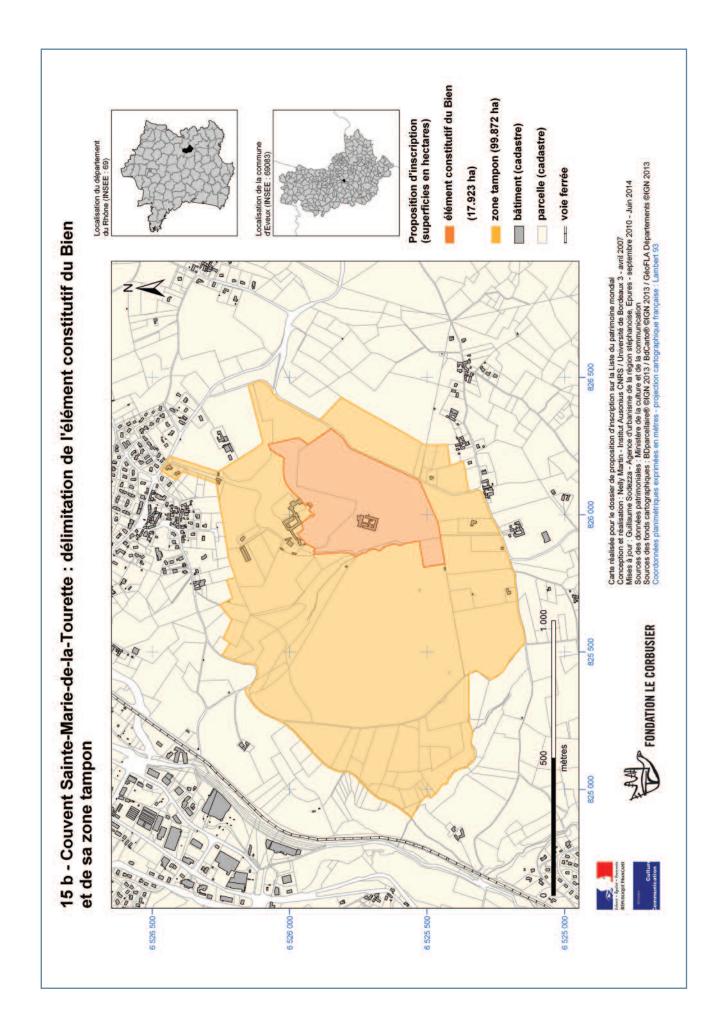


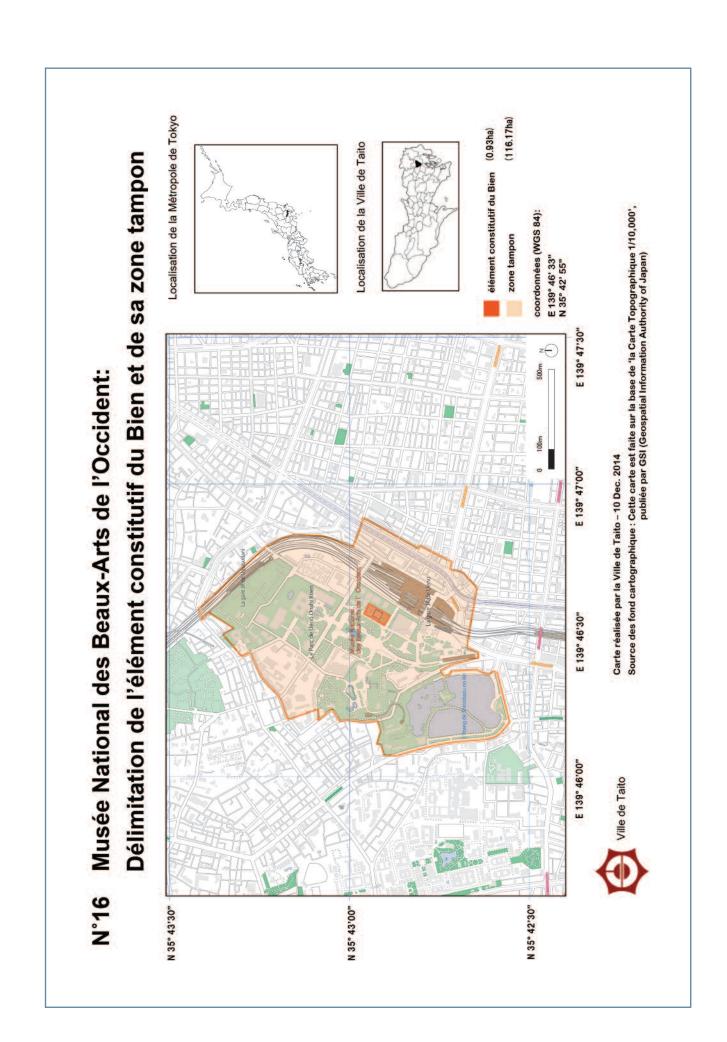


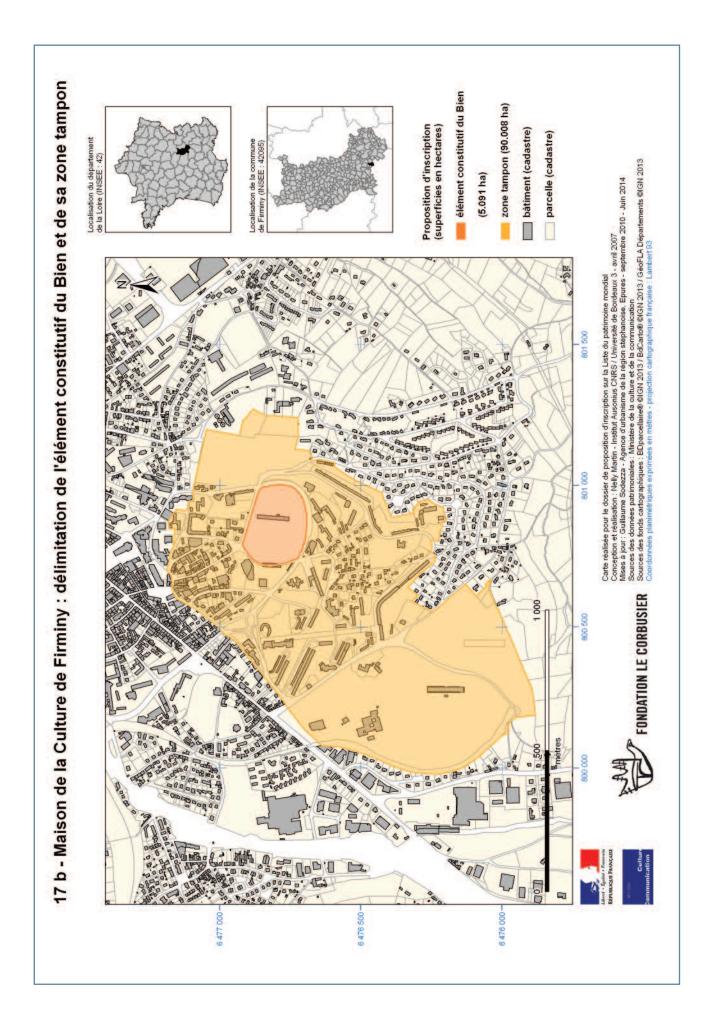












Critères selon lesquels l'inscription est proposée (et justification de l'inscription selon ces critères)

1] Critère (ii)

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier témoigne d'un échange d'influences sans précédent et d'un exceptionnel débat d'idées pendant un demi-siècle, à l'échelle de la planète, sur la naissance et le développement du Mouvement Moderne. Face à l'académisme dominant dans le monde, l'Œuvre architecturale de Le Corbusier révolutionne l'architecture en témoignant de manière exceptionnelle et pionnière de l'invention d'un nouveau langage architectural en rupture avec le passé. L'Œuvre architecturale de Le Corbusier marque la naissance de trois courants majeurs de l'architecture moderne : le Purisme, le Brutalisme et l'architecture-sculpture. La dimension planétaire qu'atteint l'ensemble de son œuvre construit sur quatre continents est un phénomène nouveau dans l'histoire de l'architecture et témoigne de son impact sans précédent. La contribution des réalisations qui composent la série proposée à l'inscription est d'autant plus forte que L'Œuvre architecturale de Le Corbusier est relayée par les nombreux écrits de l'architecte immédiatement diffusés et traduits dans le monde entier. La complémentarité unique de l'œuvre construit et des publications, fait de Le Corbusier le porte-parole principal de cette nouvelle architecture, et de L'Œuvre architecturale de Le Corbusier, une œuvre observée, analysée, commentée et source d'inspiration ou de contestation constante à l'échelle de la planète.

2] Critère (vi)

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier est directement et matériellement associée aux idées du Mouvement Moderne dont les théories et les réalisations ont une signification universelle exceptionnelle au XX^e siècle. Le Bien proposé incarne un « Esprit Nouveau » et tend vers une synthèse des arts à la croisée de l'architecture, de la peinture, de la sculpture. L'Œuvre architecturale de Le Corbusier est une contribution exceptionnelle aux solutions que le Mouvement Moderne cherche à apporter aux enjeux majeurs du XX^e siècle :

- → inventer un nouveau langage architectural;
- → moderniser les techniques architecturales ;
- → répondre aux besoins sociaux et humains de l'homme moderne.

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier matérialise les idées de Le Corbusier, relayées fortement par les Congrès internationaux d'architecture moderne (CIAM) à compter de 1928. La contribution de L'Œuvre architecturale de Le Corbusier à ces enjeux majeurs du XXº siècle n'est pas le fruit d'une réalisation exemplaire à un moment donné, mais la somme exceptionnelle de propositions construites et écrites, diffusées avec constance dans le monde entier sur une durée d'un demi-siècle.

3] Attributs de valeur et justification du Bien selon ces critères

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier est directement associée à la révolution des idées en matière de formes, d'espaces et de technologies qui bouleverse l'architecture du XXº siècle. Les attributs de valeur de la VUE du Bien proposé répondent à des enjeux fondamentaux de l'architecture mais plus globalement de la société au XXº siècle.

Susciter un exceptionnel débat d'idées à l'échelle mondiale

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier est le support d'un exceptionnel échange et d'un débat d'idées à l'échelle mondiale, relayés par ses très nombreuses publications traduites dans le monde entier. La complémentarité unique de l'œuvre construit et de l'œuvre théorique représente son influence majeure dans le développement des idées sur l'architecture moderne et sa dimension humaine et sociale. Plusieurs réalisations de cette série ont acquis un statut d'icône du Mouvement Moderne. D'autres témoignent de l'exceptionnelle influence des œuvres de Le Corbusier dans le monde entier et de l'internationalisation du Mouvement Moderne sur tous les continents. La plupart des réalisations de L'Œuvre architecturale de Le Corbusier cristallisent pour la première fois ou de manière exceptionnelle à l'échelle planétaire quelques uns des concepts majeurs de l'architecture moderne.

Inventer une nouvelle esthétique et un nouveau langage architectural

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier contribue de manière exceptionnelle à l'invention d'une nouvelle esthétique et d'un nouveau langage architectural en rupture avec toute forme d'académisme. L'innovation est plastique dans l'invention du Purisme, du Brutalisme et d'une architecture-sculpture, dans l'invention et l'application des « Cinq points pour une architecture nouvelle », et dans l'utilisation de la couleur et de la lumière comme matériaux à part entière.

L'innovation est aussi spatiale grâce à la déstructuration totale de l'espace traditionnel cloisonné au profit d'un espace ouvert, fluide, où se concrétise le concept révolutionnaire d'espace/temps.

Moderniser les techniques architecturales

L'innovation et la recherche sont au cœur de L'Œuvre architecturale de Le Corbusier; innovations formelles et spatiales déjà évoquées, mais également innovation technique. L'Œuvre architecturale de Le Corbusier relève les défis de la standardisation, de la modélisation et de l'industrialisation du bâtiment. Tous ne sont pas couronnés de succès, mais la plupart des éléments de la série témoignent d'une ambition exceptionnelle dans ces domaines : béton projeté, béton précontraint, soudure à l'arc, toiture tendue sur câble, façades de verre, techniques anticipant la bio-climatisation, la préfabrication du second œuvre, l'expérimentation de matériaux artificiels.

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier est aussi composée de standards typologiques uniques au monde, issus des recherches pour la Ville radieuse et la Charte d'Athènes. S'ils n'ont pas tous été copiés, ils ont constitué et constituent encore une source d'inspiration exceptionnelle pour les architectes du monde entier.

Répondre aux besoins sociaux et humains de l'homme moderne

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier répond aux enjeux posés par le logement et le confort de l'homme moderne dans la quête d'un équilibre et d'une harmonie entre les besoins individuels et collectifs de la société. L'Œuvre architecturale de Le Corbusier invente de nouveaux modes de vie issus de la révolution machiniste. L'espace de vie, l'espace de travail, l'espace de loisir, mais aussi l'espace sacré en sont profondément bouleversés.

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier est un ensemble authentique, d'une invention et d'une cohérence intellectuelle et artistique rares et remarquables dans l'histoire de l'architecture moderne. Elle illustre, de manière exceptionnelle, l'utopie du Mouvement Moderne à améliorer la condition humaine grâce aux seules vertus d'une architecture nouvelle et universelle.

4] Contribution de chaque élément à la justification de l'inscription selon ces critères

Chaque élément de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* témoigne d'une exceptionnelle créativité et contribue à la justification du Bien selon plusieurs attributs de valeurs relevant d'un ou des deux critères retenus. N'est ici résumé, en une phrase, que la contribution essentielle de chaque élément. L'ensemble des attributs qui fondent la sélection de ces réalisations figure sous forme synthétique dans le tableau présenté dans les pages suivantes.

Résumé de la contribution principale de chaque élément à la justification du Bien

1		Les <i>Maisons La Roche et Jeanneret</i> (Paris, France, 1923) sont la première expression du Purisme en architecture. (Critère ii, attribut A)
2		La <i>Petite villa au bord du lac Léman</i> (Corseaux, Suisse, 1923) est l'archétype de la maison minimum. (Critère ii, attribut A)
3		La <i>Cité Frugès</i> (Pessac, France, 1924) est le prototype de cité standardisée dans les années vingt, d'une ambition inégalée à cette époque. (Critère vi, attribut D)
4	W HARM	La <i>Maison Guiette</i> (Liège, Belgique-Région flamande, 1926), fondée sur le <i>Pavillon de L'Esprit Nouveau</i> , est la première commande reçue par Le Corbusier à l'étranger et symbolise sa reconnaissance précoce à l'échelle européenne. (Critère ii, attribut A)
5		Les <i>Maisons de la Weissenhof-Siedlung</i> (Stuttgart, Allemagne, 1927) sont deux modèles exceptionnels d'habitat en série pour le plus grand nombre ; elles connaissent un impact planétaire par l'écho international que reçoit la manifestation consacrée au thème du logement. (Critère vi, attribut D)
6		La <i>Villa Savoye et loge du jardinier</i> (Poissy, France, 1928) est l'icône absolue du Mouvement Moderne, immédiatement reconnue comme telle. (Critère ii, attribut A)
7		L' <i>Immeuble Clarté</i> (Genève, Suisse, 1930), issu du prototype de l' <i>Immeuble-villas</i> , est le prototype de la préfabrication du logement moderne de standing. (Critère ii, attribut A)
8		L'Immeuble locatif à la Porte Molitor (Boulogne-Billancourt, France, 1931) est le premier immeuble d'habitation au monde à façades entièrement vitrées. (Critère vi, attribut C)
9		L'Unité d'habitation de Marseille (Marseille, France, 1945), œuvre fondatrice du Brutalisme architectural, est l'essai majeur d'un nouveau mode d'habitat fondé sur l'équilibre entre l'individuel et le collectif. (Critère ii, attribut A)
10		La Manufacture à Saint-Dié (Saint-Dié des Vosges, France, 1946), issue des standards de la Ville Radieuse et de la Charte d'Athènes, est le prototype de l'Usine Verte qui révolutionne les conditions de travail. (Critère ii, attribut A)
11		La <i>Maison du Docteur Curutchet</i> (La Plata, Argentine, 1949) traduit l'influence de <i>L'Œuvre ar-chitecturale de Le Corbusier</i> à l'échelle planétaire et témoigne de l'internationalisation du Mouvement Moderne après la Seconde Guerre mondiale. (Critère ii, attribut A)
12		La <i>Chapelle Notre-Dame-du-Haut</i> de Ronchamp (Ronchamp, France, 1950) est l'icône de l'architecture sacrée chrétienne qui révolutionne l'architecture religieuse au XX ^e siècle. (Critère ii, attribut A)
13		Le <i>Cabanon de Le Corbusier</i> (Roquebrune Cap-Martin, France, 1951) est à la fois œuvre d'art total et archétype de la cellule minimum, fondée sur une approche ergonomique et fonctionnaliste absolue. (Critère ii, attribut A)
14		Le <i>Complexe du Capitole</i> de Chandigarh (Chandigarh, Inde, 1952) est le chef d'œuvre d'une architecture monumentale et sculpturale célébrant l'indépendance d'une nation qui s'ouvre en même temps à la liberté et à la modernité. (Critère ii, attribut A)
15		Le <i>Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette</i> (Eveux, France, 1953) est une synthèse unique d'acquis du Mouvement Moderne, où se combinent formes puristes, textures brutalistes et solutions révolutionnaires en matière d'habitat. (Critère ii, attribut A)
16		Le Musée <i>National des Beaux-Arts de l'Occident</i> (Tokyo, Japon, 1955), prototype du Musée à croissance illimitée transposable mondialement, atteste la réception de longue date de <i>L'Œuvre architecturale de Le Corbusier</i> au Japon et de l'universalisation du Mouvement Moderne. (Critère ii, attribut A)
17	ett (La <i>Maison de la Culture</i> de Firminy (Firminy, France, 1955), programme innovant issu des concepts de la <i>Ville Radieuse</i> et de la <i>Charte d'Athènes,</i> anticipe les formes sculpturales modernes en architecture. (Critère ii, attribut A)

Valeur universelle exceptionnelle, critères et attributs de valeur

Nom du Bien :

L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.

ELÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA PROPOSITION DE NOMINATION SÉRIELLE Par ordre chronologique, selon numérotation d'identification de l'élément	exceptionnelle » Echange exceptionnel d'idées et de valeurs humaines sur une large période de temps : Le Corbusier introduit de nouveaux concepts architecturaux et urbains qui influencent la création		CRITÈRE vi « Comment les réalisations reflètent ces idées » Intellectuellement ou matériellement, le travail de Le Corbusier est intimement lié aux idées du Mouvement Moderne. Attribut B Inventer une nouvelle esthétique et un nouveau langage architectural			
	Exceptionnelle influence en tant que « chef d'œuvre »	Relation et influence forte avec une région du monde	Cristallisation d'idées qui ont eu un impact excep- tionnel : prototype	Invention plastique	Cinq points pour une architecture nouvelle	Innovation spatiale
1 – Maisons La Roche et Jeanneret, Paris, France, 1923		Influence à l'échelle mondiale grâce aux publications	Première expression du Purisme en architecture	Première application d'une polychromie puriste à l'intérieur et à l'extérieur	Première application des Cinq points avant leur rédaction	Mise en place du concept de « promenade architecturale »
2 – Petite villa au bord du lac Léman, Corseaux, Suisse, 1923			Archétype de la Maison minimum			Conception ergonomique et fonctionnaliste de l'espace
3 – Cité Frugès Pessac, France, 1924	Maisons ouvrière conçues comme des œuvres d'art		Tentative de taylorisme et industrialisation	Application de la polychromie puriste à l'échelle urbaine		Innovation spatiale dans des surfaces minimum
4 – Maison Guiette Anvers, Belgique, 1926		Fondée sur le Pavillon de L'Esprit Nouveau, 1ère commande à l'étranger symbolisant une reconnaissance européenne		Purisme : approche sculpturale de l'espace		« Promenade architecturale » ou 4º dimension de l'espace
5 – Maisons de la Weissenhof- Siedlung, Stuttgart, Allemagne, 1927	lmages iconiques d'une nouvelle architecture du logement	Située dans la Weissenhof- Siedlung de Stuttgart où se cristallise la lutte de la modernité contre la tradition observée dans le monde entier	Première application exacte du modèle théorique de la Maison Citrohan		Première publication des Cinq points	Espaces flexibles et modulables
6 – Villa Savoye et loge du jardinier, Poissy, France, 1928	Icone absolue du Mouvement Moderne		Manifeste construit des Cinq points	Chef d'œuvre du Purisme : conception sculpturale du toit-terrasse	Principes appliqués à un haut degré de radicalité	Rampes, promenade architecturale, toit-terrasse solarium

CRITÈRE vi

« Comment les réalisations reflètent ces idées »

Intellectuellement ou matériellement, le travail de Le Corbusier est intimement lié aux idées du Mouvement Moderne.

ELÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA PROPOSITION DE NOMINATION Attribut C Moderniser les techniques architecturales et prendre en comp les défis de la production en série, de la standardisation et de l'industrialisation				Attribut D Répondre aux besoins sociaux et humains de l'homme moderne à travers la recherche d'un équilibre entre l'individu et la société			
SÉRIELLE	Expérimentations techniques et quête de l'industrialisation	Recherche de typologies standard	Modulor	Nouveau modes de vie	Habitat minimum	Logements à grande échelle	Charte d'Athènes
1 – Maisons La Roche et Jeanneret, Paris, France, 1923	Système poteaux- poutres en béton	Recherches pour un mobilier standard		Maison d'un collectionneur d'art : espace ouvert et libre			
2 – Petite villa au bord du lac Léman, Corseaux, Suisse, 1923	Fenêtre en longueur	Expérimentation du standard de la Maison minimum à une travée		Maison unifamiliale à une travée. Intégration du paysage à tra- vers la fenêtre en longueur	Recherche d'un espace maximal dans une surface minimale		
3 – Cité Frugès Pessac, France, 1924	Façade libre Standardisation du second œuvre Usage du « canon à ciment »			Prototype de cité standardi- sée dans les années vingt	Variations typologiques sur la base d'un module	Recherches pour un habitat minimum à une grande échelle	
4 – Maison Guiette Anvers, Belgique, 1926		Maison individuelle inspirée des principes de la machine à habiter du modèle Citrohan		Typologie de la Maison-atelier ouverte sur plusieurs niveaux			
5 – Maisons de la Weissenhof- Siedlung, Stuttgart, Allemagne, 1927	Application manifeste du schéma Dom-ino	Partie prenante de la cite expérimentale de logement (Werkbund)		Maison modulable (jour/nuit)	Modèle Citrohan	Modèles exceptionnels d'habitat en série	
6 – Villa Savoye et loge du jardinier, Poissy, France, 1928				Plan libre	Loge du jardi- nier exemple unique de mai- son minimum type CIAM 1929		

Valeur universelle exceptionnelle, critères et attributs de valeur

Nom du Bien :

L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.

ELÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA PROPOSITION DE NOMINATION SÉRIELLE Par ordre chronologique, selon numérotation d'identification de l'élément	CRITÈRE ii « Comment la série, prise dans son ensemble, a une influence exceptionnelle » Echange exceptionnel d'idées et de valeurs humaines sur une large période de temps : Le Corbusier introduit de nouveaux concepts architecturaux et urbains qui influencent la création architecturale mondiale pendant le XXº siècle. La série transnationale représente le manifeste construit de ces nouvelles orientations et de ces nouveaux concepts architecturaux. Attribut A Susciter un exceptionnel débat d'idées à l'échelle mondiale			CRITÈRE vi « Comment les réalisations reflètent ces idées » Intellectuellement ou matériellement, le travail de Le Corbusier est intimement lié aux idées du Mouvement Moderne. Attribut B			
	Exceptionnelle influence en tant que	Relation et influence forte avec une	Cristallisation d'idées qui ont eu	Inventer une nouvelle esthétique et un architectural Invention plastique Cinq points pour une architecture		Innovation spatiale	
7 – Immeuble	« chef d'œuvre »	région du monde	un impact excep- tionnel : prototype		nouvelle	Appartements	
Clarté Genève, Suisse, 1930			villas, prototype de la préfabrication du logement moderne de standing			traversants en duplex	
8 – Immeuble locatif à la Porte Molitor, Boulogne- Billancourt, France,1931			Cristallisation de l'immeuble d'habitation en verre			Plan libre dans un immeuble de logements collectifs	
9 – Unité d'habitation de Marseille, France, 1945	Essai majeur d'un nouveau mode d'habitat fondé sur l'équilibre entre l'individuel et le collectif		Exemple iconique de l'équilibre entre l'individuel et le collectif	Un des tous premiers exemples d'architecture brutaliste		Appartements traversants et en duplex répartis au-dessus et au-dessous de rues traversantes	
10 – Manufacture à Saint-Dié, France, 1946			Prototype de la Ville Verte	Un des tous premiers exemples d'architecture brutaliste			
11 – Maison du docteur Curutchet, La Plata, Argentine, 1949		Témoigne de l'inter- nationalisation de de l'architecture moderne après la Seconde Guerre mondiale			Réinterprétation des Cinq points	« Promenade architecturale » créant une succes- sion exceptionnelle de points de vue et une vision dyna- mique de l'espace	
12 – Chapelle Notre-Dame-du- Haut Ronchamp, France, 1950	Icône de l'architecture sacrée chrétienne			Module d'architecture- sculpture			

CRITÈRE vi

« Comment les réalisations reflètent ces idées »

Intellectuellement ou matériellement, le travail de Le Corbusier est intimement lié aux idées du Mouvement Moderne.

ELÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA PROPOSITION DE NOMINATION	Attribut C Moderniser les techniques architecturales et prendre en compte les défis de la production en série, de la standardisation et de l'industrialisation			Attribut D Répondre aux besoins sociaux et humains de l'homme moderne à travers la recherche d'un équilibre entre l'individu et la société			
SÉRIELLE	Expérimentations techniques et quête de l'industrialisation	Recherche de typologies standard	Modulor	Nouveau modes de vie	Habitat minimum	Logements à grande échelle	Charte d'Athènes
7 – Immeuble Clarté Genève, Suisse, 1930	Ossature métallique assemblée par soudure à l'arc	Typologie de l'Immeuble-villas		Appartements en duplex dans un immeuble collectif		Modèle d'immeuble pour classe moyenne bénéficiant de services communs	
8 – Immeuble locatif à la Porte Molitor, Boulogne- Billancourt, France,1931	Premier immeuble d'habitation au monde à façades entièrement vitrées			Nouveau concept d'immeuble à façade de verre offrant les joies essentielles : air, lumière, soleil et vue			Immeuble d'habitation type de la <i>Ville</i> <i>Radieuse</i> ou de la <i>Charte</i> d'Athènes
9 – Unité d'habitation de Marseille, France, 1945	Double ossature en béton et en métal	Prototype du modèle de l'Unité d'habitation	Conçue et construite aux mesures du Modulor	Mobilier intégré et services communs		Services collectifs	Immeuble standard type conforme à la <i>Charte</i> d'Athènes
10 – Manufacture à Saint-Dié, France, 1946	Première application du brise-soleil en Europe			Modèle d'usine verte améliorant les conditions de travail			Immeuble standard type conforme à la <i>Charte</i> d'Athènes
11 – Maison du docteur Curutchet, La Plata, Argentine, 1949	Système innovant de contrôle de l'air et de l'éclairage naturel		Application du Modulor dans tout l'édifice				
12 – Chapelle Notre-Dame-du- Haut Ronchamp, France, 1950	Couverture légère à double coque en béton						

Valeur universelle exceptionnelle, critères et attributs de valeur

Nom du Bien :

L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne.

ELÉMENTS	CRITÈRE ii			CRITÈRE vi			
CONSTITUTIFS DE	« Comment la série, prise dans son ensemble, a une influence			« Comment les réalisations reflètent ces idées »			
LA PROPOSITION DE NOMINATION SÉRIELLE Par ordre chronologique, selon numérotation d'identification de l'élément	exceptionnelle » Echange exceptionnel d'idées et de valeurs humaines sur une large période de temps : Le Corbusier introduit de nouveaux concepts architecturaux et urbains qui influencent la création			Intellectuellement ou matériellement, le travail de Le Corbusier est intimement lié aux idées du Mouvement Moderne.			
	Attribut A Susciter un exception	nnel débat d'idées à l'é	chelle mondiale	Attribut B Inventer une nouvelle esthétique et un nouveau langage architectural			
	Exceptionnelle influence en tant que « chef d'œuvre »	Relation et influence forte avec une région du monde	Cristallisation d'idées qui ont eu un impact excep- tionnel : prototype	Invention plastique	Cinq points pour une architecture nouvelle	Innovation spatiale	
13 – Cabanon, Roquebrune- Cap-Martin, France, 1951	Œuvre d'art total et archétype de la cellule minimum		Cristallisation de la notion de cellule minimum	Application de la notion de Synthèse des arts		Approche ergono- mique et fonction- nelle d'un espace minimum	
14 – Complexe du Capitole de Chandigarh, Inde, 1952	Chef d'œuvre d'une architecture monumentale et sculpturale célébrant l'indépendance retrouvée d'une nation	Influence déterminante dans le sous-continent indien où il symbolise l'entrée dans la modernité	Prototype du centre civique moderne cristallisant 25 ans de recherche	Chef d'œuvre d'architecture- sculpture à l'échelle du site		Composition spatiale urbaine exceptionnelle, à l'échelle du site	
15 – Couvent Sainte-Marie- de-la-Tourette, Eveux, France, 1953	Synthèse du Mouvement Moderne		Cristallisation du concept d'équilibre entre l'individuel et le collectif dans l'habitat	Edifice brutaliste : esthétique du béton brut	Réinterprétation des Cinq points	Utilisation exceptionnelle de la lumière comme matériau de construction de l'espace	
16 – Musée national des Beaux-Arts de l'Occident, Tokyo, Japon, 1955		Atteste la réception de longue date de L'Œuvre architecturale de Le Corbusier au Japon et de l'universalisation du Mouvement Moderne	Prototype du Musée à croissance illimitée			Nouvelles conceptions de l'espace muséal	
17 – Maison de la Culture, Firminy, France, 1955			Programme innovant issu des concepts de la Ville Radieuse et de la Charte d'Athènes	Anticipe les formes sculpturales modernes en architecture		Espace intérieur complexe dû aux formes courbes de la toiture et aux parois inclinées	

CRITÈRE vi

« Comment les réalisations reflètent ces idées »

Intellectuellement ou matériellement, le travail de Le Corbusier est intimement lié aux idées du Mouvement Moderne.

ELÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA PROPOSITION DE NOMINATION SÉRIELLE		iques architecturales ε tion en série, de la star		Attribut D Répondre aux besoins sociaux et humains de l'homme moderne à travers la recherche d'un équilibre entre l'individu et la société			
SENIELLE	Expérimentations techniques et quête de l'industrialisation	Recherche de typologies standard	Modulor	Nouveau modes de vie	Habitat minimum	Logements à grande échelle	Charte d'Athènes
13 – Cabanon, Roquebrune- Cap-Martin, France, 1951		Equipement intégré	Entièrement conçu aux mesures du Modulor	Recherche d'un standard de d'habitat de vacances	Recherche pour la définition d'une cellule minimum		
14 – Complexe du Capitole de Chandigarh, Inde, 1952	Expérimentation précurseur de solutions bioclimatiques		Composition architecturale et urbaine au Modulor				Expression la plus aboutie des principes de la Ville Radieuse et de la Charte d'Athènes
15 – Couvent Sainte-Marie- de-la-Tourette, Eveux, France, 1953	Utilisation précoce du béton précontraint dans un édifice sacré et d'habitation		Entièrement conçu aux mesures du Modulor				
16 – Musée national des Beaux-Arts de l'Occident, Tokyo, Japon, 1955		Standard d'une nouvelle typologie de musées	Entièrement conçu aux mesures du Modulor				Immeuble standard type conforme à la Charte d'Athènes
17 – Maison de la Culture, Firminy, France, 1955	Structure innovante de toiture sur câbles d'acier			Espace ouvrant sur une nouvelle approche démocratique de l'art			Immeuble standard type conforme à la Charte d'Athènes

PROJET DE DÉCLARATION DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

(a) / Brève synthèse

a (i) Description factuelle

Conçue et réalisée entre le début des années vingt – période pionnière de la naissance du Mouvement Moderne – au milieu des années soixante qui marque le début de la contestation de cette architecture passée du statut d'avant-garde à celle d'architecture dominante à l'échelle de la planète, L'Œuvre architecturale de Le Corbusier témoigne de l'histoire du Mouvement Moderne sur un demi-siècle. Elle témoigne d'une rupture radicale avec les styles, comme avec les méthodes de conception, les technologies, et les pratiques de chantier issues des siècles passés.

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier est un Bien sériel transnational qui comporte dix-sept éléments constitutifs répartis dans sept pays sur trois continents : Allemagne, Argentine, Belgique, France, Inde, Japon et Suisse. Le Bien s'inscrit dans une zone géographique mondialisée, ce qui illustre la mutation profonde de l'architecture contemporaine et de la profession d'architecte au XX° siècle.

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier appartient au même groupe historico-culturel, celui du Mouvement Moderne.

Numéro identification	Liste	chronologique des éléments constitutifs		
1	1923	Maisons La Roche et Jeanneret, Paris	Île-de-France	France
2	1923	Petite villa au bord du lac Léman, Corseaux	Vaud	Suisse
3	1924	Cité Frugès, Pessac	Aquitaine	France
4	1926	Maison Guiette, Anvers	Flandre	Belgique
5	1927	Maisons de la Weissenhof-Siedlung, Stuttgart	Bade-Wurtemberg	Allemagne
6	1928	Villa Savoye et loge du jardinier, Poissy	Île-de-France	France
7	1930	Immeuble Clarté	Genève	Suisse
8	1931	Immeuble locatif à la Porte Molitor, Boulogne-Billancourt	Île-de-France	France
9	1945	Unité d'habitation, Marseille	Provence-Alpes-Côte d'Azur	France
10	1946	Manufacture à Saint-Dié, Saint-Dié-des-Vosges	Lorraine	France
11	1949	Maison du Docteur Curutchet, La Plata	Province de Buenos-Aires	Argentine
12	1950	Chapelle Notre-Dame-du-Haut, Ronchamp	Franche-Comté	France
13	1951	Cabanon de Le Corbusier, Roquebrune–Cap-Martin	Provence-Alpes-Côte d'Azur	France
14	1952	Complexe du Capitole, Chandigarh	Pendjab	Inde
15	1953	Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette, Éveux	Rhône-Alpes	France
16	1955	Musée National des Beaux-Arts de l'Occident, Taito-Ku	Tokyo	Japon
17	1953	Maison de la Culture de Firminy, Firminy	Rhône-Alpes	France

(b) / Justification des critères

1] Critère (ii)

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier témoigne d'un échange d'influences sans précédent et d'un exceptionnel débat d'idées pendant un demi-siècle, à l'échelle de la planète, sur la naissance et le développement du Mouvement Moderne. Face à l'académisme dominant dans le monde, l'Œuvre architecturale de Le Corbusier révolutionne l'architecture en témoignant de manière exceptionnelle et pionnière de l'invention d'un nouveau langage architectural en rupture avec le passé. L'Œuvre architecturale de Le Corbusier marque la naissance de trois courants majeurs de l'architecture moderne : le Purisme, le Brutalisme et l'architecture-sculpture. La dimension planétaire qu'atteint l'ensemble de son œuvre construit sur quatre continents est un phénomène nouveau dans l'histoire de l'architecture et témoigne de son impact sans précédent. La contribution des réalisations qui composent la série proposée à l'inscription est d'autant plus forte que L'Œuvre architecturale de Le Corbusier est relayée par les nombreux écrits de l'architecte immédiatement diffusés et traduits dans le monde entier. La complémentarité unique de l'œuvre construit et des publications, fait de Le Corbusier le porte-parole principal de cette nouvelle architecture, et de L'Œuvre architecturale de Le Corbusier, une œuvre observée, analysée, commentée et source d'inspiration ou de contestation constante à l'échelle de la planète.

2] Critère (vi)

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier est directement et matériellement associée aux idées du Mouvement Moderne dont les théories et les réalisations ont une signification universelle exceptionnelle au XX^e siècle. Le Bien proposé incarne un « Esprit Nouveau » et tend vers une synthèse des arts à la croisée de l'architecture, de la peinture, de la sculpture. L'Œuvre architecturale de Le Corbusier est une contribution exceptionnelle aux solutions que le Mouvement Moderne cherche à apporter aux enjeux majeurs du XX^e siècle :

- → inventer un nouveau langage architectural;
- → moderniser les techniques architecturales ;
- → répondre aux besoins sociaux et humains de l'homme moderne.

L'Œuvre architecturale de Le Corbusier matérialise les idées de Le Corbusier, relayées fortement par les Congrès internationaux d'architecture moderne (CIAM) à compter de 1928. La contribution de L'Œuvre architecturale de Le Corbusier à ces enjeux majeurs du XXº siècle n'est pas le fruit d'une réalisation exemplaire à un moment T donné, mais la somme exceptionnelle de propositions construites et écrites, diffusées avec constance dans le monde entier sur une durée d'un demi-siècle.

(c) / Déclaration d'intégrité

La sélection des éléments constitutifs au sein de L'Œuvre architecturale de Le Corbusier a conduit à retenir ceux qui, tous réunis en un groupe, contribuent de manière significative aux attributs qui constituent la VUE du Bien. L'Œuvre architecturale de Le Corbusier apporte un ensemble de réponses aux questions majeures que le Mouvement Moderne se pose sur un demi-siècle.

Certains sont des réalisations formellement uniques, d'autres, au contraire, montrent par leur modestie l'orientation de l'architecture moderne vers le plus grand nombre ; certains visent à une standardisation de l'architecture ; d'autres encore sont des œuvres de synthèse ou des prototypes. La diversité et l'hétérogénéité de la série ne peuvent être interprétées comme une faiblesse, car ces qualités sont consubstantielles à la révolution architecturale du XXe siècle qui, à l'échelle internationale, oriente autant la création vers l'architecture du quotidien de l'homme moderne, que vers ses domaines traditionnels de la grande commande publique ou privée. Le caractère exceptionnel de cette architecture tient précisément à cette révolution des valeurs. Il s'agit là d'un héritage mondial d'un type radicalement nouveau et qui s'est inscrit dans la longue durée.

À cet égard, L'Œuvre architecturale de Le Corbusier avec son exceptionnel niveau d'intégrité, et d'authenticité témoigne de la mutation profonde de la création architecturale

au XX^e siècle, beaucoup mieux que pourrait le prétendre la simple addition de réalisations icôniques de grands noms de l'architecture du XX^e siècle, reflet d'une approche élitiste et esthétique.

(d) / Déclaration d'authenticité

L'authenticité du Bien en série, L'Œuvre architecturale de Le Corbusier, tient à sa capacité, en tant que groupe, à en exprimer la valeur universelle. La série comporte des solutions pionnières et avant-gardistes aux grands enjeux de l'architecture et de la société, proposées avec force et constance, sur un demi-siècle, dans le monde entier. Cet ensemble, sur une telle durée, à cette échelle inusitée dans l'histoire, a indiscutablement une portée universelle exceptionnelle. Au sein du groupe, chaque réalisation apporte une contribution forte et exemplaire. Leur réunion et leur complémentarité constituent un témoignage exceptionnel du développement du Mouvement Moderne.

Tous les éléments qui composent le Bien proposé sont des réalisations de Le Corbusier, conçues et achevées de son vivant dans son atelier.

Tous présentent aujourd'hui un haut niveau de conservation extérieur et intérieur. Les formes, la distribution, la composition spatiale, les couleurs et la matérialité des œuvres présentent un haut niveau de fidélité. De plus, à de rares exceptions, ces réalisations ont conservé leur usage d'origine ce qui a favorisé le bon entretien et le maintien des espaces intérieurs comme des façades. Plusieurs ont fait récemment l'objet de campagnes de restauration fondées sur des études préalables approfondies : *Maisons La Roche et Jeanneret, Maisons de la Weissenhof-Siedlung, Immeuble Clarté, Unité d'habitation* de Marseille, *Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette, Maison de la Culture de Firminy.* L'environnement de certains éléments de la série a changé depuis leur réalisation, mais des procédures de contrôle urbain et paysager ont déjà été mises en place, ou sont à l'étude, sur la plupart des sites.

(e) / Exigences de protection et de gestion

Tous les éléments qui composent le Bien ont été protégés précocement au titre de la législation nationale des pays où ils se trouvent ; fait exceptionnel, quelques-uns l'ont été du vivant de l'architecte. Certains font l'objet de plusieurs niveaux de protection. La majorité d'entre eux appartient à des propriétaires privés et a conservé sa fonction première, souvent gage d'une bonne gestion. La plupart ont déjà fait l'objet de campagnes de restauration placées sous le contrôle des autorités de protection des Monuments historiques de leurs pays respectifs.

Enfin, dans chaque pays, la préparation du dossier de candidature de L'Œuvre architecturale de Le Corbusier a vu se renforcer le niveau de protection et de suivi des réalisations de Le Corbusier et se développer des plans de gestions locaux mis en place en partenariat entre les propriétaires et les services culturels, patrimoniaux et d'urbanisme des collectivités locales où elles se trouvent.

Protection et gestion, objectifs à long terme

La préparation du dossier de candidature de *L'Œuvre architecturale de Le Corbusier* a permis de renforcer étroitement les liens entre les différents propriétaires et gestionnaires, publics ou privés, des éléments constitutifs du Bien, mais également avec ceux des réalisations qui n'ont pas été sélectionnées. Au cœur de ce processus se trouvent la Fondation Le Corbusier, l'Association des sites Le Corbusier et la Conférence permanente. Depuis 1968, date de sa création, la Fondation Le Corbusier, institution voulue par l'architecte lui-même, offre à la fois un centre de ressources essentiel et d'une grande richesse pour la connaissance et la gestion du Bien, ainsi qu'un efficace réseau reliant les différents sites où se trouvent des œuvres de Le Corbusier.

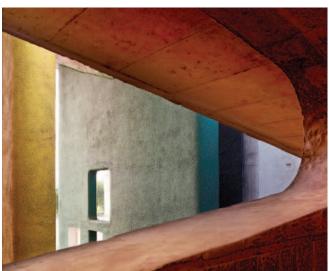
Ce réseau a été considérablement renforcé, à l'occasion de la préparation de cette candidature, par la création, en 2009, de l'Association internationale des sites Le Corbusier qui rassemble les collectivités où se situent les éléments du Bien et dont le premier objectif a été de faciliter la réalisation coordonnée des plans de gestion locaux.

Enfin, dans la perspective d'une meilleure gestion du Bien, une Conférence permanente entre les sept États-parties a été mise en place afin d'assurer une coordination efficace de la gestion des différents éléments qui constituent la série, dans le plus grand respect des prérogatives de chaque pays en matière de protection, de conservation et de gestion du patrimoine. La structure de travail mise en place depuis 2003 pour la constitution de cette proposition d'inscription préfigure cette Conférence permanente.





Textures rugueuses et brutalistes à l'Unité d'habitation de Marseille, France, à la Chapelle Notre-Damedu-Haut de Ronchamp, France, intérieurs et extérieurs, et à la Haute-Cour de Chandigarh, Inde. Ph. Cemal Emden, 2014.





INSTITUTION – AGENCE OFFICIELLE LOCALE

ALLEMAGNE

Nom: Ministerium für Finanzen und Wirtschaft Baden-Württemberg

Abteilung 6 Fachkräftesicherung und Quartierspolitik Referat 66 Denkmalpflege und Bauberufsrecht

(Ministère des Finances et de l'Économie du Land de

Bade-Wurtemberg)

Adresse: Schlossplatz 4, Neues Schloss, 70173 Stuttgart Ville, Province/Etat, Pays: Stuttgart, République Fédérale d'Allemagne

Tél. : +49 711-123-0 *Fax. :* +49 711-123-4791

Courriel: poststelle@mfw.bwl.de Site: www.mfw.baden-wuerttemberg.de

Nom: Landeshauptstadt Stuttgart

Amt für Stadtplanung und Stadterneuerung (Ville de Stuttgart, capitale régionale du Land Office de l'urbanisme et du renouvellement urbain)

Adresse: Eberhardstr. 10, 70173 Stuttgart

Ville, Province/Etat, Pays : Stuttgart, République Fédérale

d'Allemagne

Tél. : +49 711-216-20010 *Fax. :* +49 711-216-9520010

Courriel: poststelle.61@stuttgart.de

Site: www.stuttgart.de

ARGENTINE

Nom: Commission de Site Dr. Curutchet

Titre : Institut culturel de la Province de Buenos Aires

Adresse: Calle 5 N° 755 esquina 47 CP 1900

Ville, Province/Etat, Pays: La Plata, Province de Buenos

Aires, Argentine

Tél. Fax. : + 54 +221 423 6885/86/87

Courriel: privada.presidencia@ic.gba.gov.ar

Nom: Municipalité de La Plata

Titre: Direction de Préservation du Patrimoine Adresse: Calle 12 entre 51 y 53 CP 1900

Ville, Province/Etat, Pays : La Plata, Province de Buenos

Aires, Argentine *Tél.*: +54 +221 427-2342

Fax. : +54 +221 429-1032

Courriel: patrimonio@laplata.gov.ar

BELGIQUE

Nom : Agence du Patrimoine de Flandre - Anvers, Adresse : Lange Kievitstraat 111/113, bus 52

Ville, Province/Etat, Pays: B-2018 Antwerpen, Belgique

Tél. : +32 3 224 62 17 *Fax.* : +32 3 224 62 23

Courriel: antwerpen@onroerenderfgoed.be

Nom : Ville d'Anvers, service des monuments et de l'ar-

chéologie

Adresse: Grote Markt 1

Ville, Province/Etat, Pays: B-2000 Antwerpen, Belgique

Tél. : +32 3 338 66 00 *Fax.* : +32 3 338 20 30

Courriel: monumentenzorg@stad.antwerpen.be

FRANCE

Nom : Ministère de la Culture et de la Communication

Titre: Direction Générale des Patrimoines

Adresse: 182 rue Saint-Honoré

Ville, Province/Etat, Pays: 75001, Paris, France

Fax.: +33 (0) 1 40 15 80 00

INDE

Nom: Department of Tourism, Chandigarh

Administration *Titre*: Director

Adresse: Additional Deluxe Building, adjoining Police

Headquarters, Sector 9D, Chandigarh *Ville, Province/Etat, Pays*: Inde

Tél.:+91 172 2740420 Fax.:+91 172 2740337 Courriel:dtour@chd.nic.in

Site: www.chandigarhtourism.gov.in

JAPON

Nom : Commission de l'éducation de la Métropole

deTokyo

Titre: Service des Programmes, Sous-Direction

de l'Éducation Permanente

Adresse: 2-8-1 Nishishinjuku, Shinjuku-ku, Tokyo

Ville, Province/Etat, Pays: Japon

Tél. : + 81-3-5320-6862 *Fax.* : + 81-3-5388-1734

Courriel: \$9000026@section.metro.tokyo.jp

Nom: Commission de l'éducation de la Ville de Taito

Titre: Division de l'Éducation Permanente Adresse: 3-25-16 Nishi-asakusa, Taito-ku, Tokyo

Ville, Province/Etat, Pays: Japon

Tél. : + 81-3-5246-5852 *Fax.* : + 81-3-5246-5814

Courriel: bunkazai@taitocity.net

SUISSE

Petite villa au bord du lac Léman

Nom: Service du patrimoine et des sites

Adresse: Place de la Riponne 10

Ville, Province/Etat, Pays: 1014 Lausanne - Suisse

Tél. : +41 21 316 73 36 *Fax.* : +41 21 316 73 47

• Immeuble Clarté

Nom: Office du patrimoine et des sites

Adresse: Case postale 22

Ville, Province/Etat, Pays: 1211 Genève 8 - Suisse

Tél. : +41 22 546 61 01 *Fax.* : +41 22 546 61 10